



Munich Personal RePEc Archive

Congolese's Economy dedollarization: strengths, constraints and prospects

MALINGUMU, Crispin

Université de Kinshasa

17 January 2015

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/81932/>
MPRA Paper No. 81932, posted 14 Oct 2017 04:17 UTC

DEDOLARISATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE : Atouts, contraintes et perspectives

Par Crispin MALINGUMU SYOSYO (*)

Résumé : Cet article, examine les raisons de l'irréversibilité à la baisse de la dollarisation et analyse les possibilités de dé-dollarisation de l'économie congolaise. Au cours de la décennie 2000, la stabilisation du cadre macroéconomique n'est pas arrivée à bout de ce phénomène. En effet, le taux de dollarisation approximé par le rapport dépôts en devises sur la masse monétaire ou celui de dépôts en devises sur les dépôts totaux est passé respectivement en moyenne de 35% en 2001 à plus de 69,1% à fin 2013, pour le premier alors que pour le second est de 81% en moyenne durant la période. L'étude révèle que la persistance de la dollarisation en situation de stabilité monétaire restaurée n'est pas un signe patent d'une méfiance vis-à-vis du franc congolais mais plutôt une réponse de diversification de portefeuille des agents économiques face à un système financier et bancaire rudimentaire et à une mauvaise structure fiduciaire. Dans ces conditions, un fort degré de dollarisation reflète un souci de diversification du patrimoine des agents économiques dans un contexte où les possibilités d'investissement sont étroites. Ainsi, la dé-dollarisation requiert, au-delà, de la baisse durable des niveaux d'inflation anticipée et de la dépréciation du taux de change, ou de la maîtrise de la volatilité de ces variables ; la restauration de la confiance et l'élargissement des possibilités de diversification patrimoniale des agents économiques. La confiance en tant que facteur psychologique va au-delà des considérations macroéconomiques et s'inscrit plus dans la logique politique, sociologique voire culturelle des populations.

Abstract: This paper examines the reasons for the downward irreversibility of dollarization and analyses possibilities of de-dollarization of the Congolese economy. During the 2000s, stabilizing the macroeconomic framework has not ended this phenomenon. Indeed, the dollarization rate approximated by the ratio on foreign currency deposit on the total currency, deposit on total currency deposits passed respectively from on average of 35% in 2001 to more than 69.1% at the end of 2013 for the first while the other one remain on average 81% during the period. The study revealed that the persistence of this phenomenon in monetary stability is not a clear sign of distrust vis-à-vis the Congolese franc but rather a response of portfolio diversification of economic agents with a financial and banking system rudimentary and poor fiduciary structure. Under these conditions, a high degree of dollarization reflects a desire to diversify a portfolio of economic agents in a context where investment opportunities are narrow. Thus, the de-dollarization requires, beyond sustainable levels decline expected inflation and the depreciation of the exchange rate, or mastery of the volatility of these variables; restoring confidence and expanding opportunities for asset diversification of economic agents. Confidence as a psychological factor goes beyond macroeconomic considerations and fits more in the political, sociological or cultural logic of the populations.

0. Introduction

La récente dollarisation, partielle mais croissante, de l'économie congolaise est un phénomène complexe et tout à fait original. Dès la seconde moitié des années 1980 s'est manifestée la circulation sur le territoire national de plusieurs monnaies dont la primeur revenait

(*) Assistant à la Faculté des Sciences Economiques et Gestion de l'Université de Kinshasa. Je tiens à remercier le Professeur Tshiunza Mbiye et trois autres lecteurs anonymes qui, grâce à leurs critiques avisées, ont accepté de lire ce texte et de me suggéré des améliorations fondamentales lors de la première version de cet article. Bien évidemment, je demeure, cependant seul responsable des erreurs et inexactitudes qui peuvent encore subsister dans cette version finale.

au dollar américain. Ce phénomène constitue une mise en cause du monopole dévolu à la monnaie nationale sur les pratiques internes de transactions, de compte et de paiement et touche plus profondément à la souveraineté monétaire du pays. Elle remet en cause ce que Stéphane Colliac¹, appelle « *l'exclusivité monétaire nationale* » qui suppose une monnaie unique, exclusive et spécifique. Le premier critère tient à l'existence d'une seule monnaie dans le pays. Le second est relatif au fait que cette monnaie couvre, à elle seule, l'ensemble du champ des pratiques monétaires internes. Le dernier suppose que la monnaie nationale soit associée au pays qui l'émet, et à aucun autre.

En effet, l'instabilité caractérisée de l'environnement économique congolais, la faible opportunité de diversification du portefeuille poussent les agents économiques à recourir aux devises étrangères pour préserver la valeur de leurs avoirs monétaires, soit pour diversifier leur portefeuille. Cette stratégie que la profession qualifie de « *phénomène de dollarisation* » est observable au sein de l'économie du Congo-Kinshasa mais aussi dans plusieurs économies émergentes et en développement qui ont longtemps souffert d'une forte inflation et d'une dépréciation monétaire continue.

En République Démocratique du Congo, l'instabilité macroéconomique qui a caractérisé la décennie 90 a favorisée les conditions de l'apparition, de l'émergence, et de l'aggravation de la dollarisation. En dépit de la mise en place des programmes de stabilisation de mai 2001 (Programme Intérimaire renforcé en sigle PIR) et d'avril 2002 (Programme Economique du Gouvernement, en sigle PEG) qui ont, entre autres, permis d'éradiquer l'hyperinflation et de restaurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale, la dollarisation au sens strict persiste et s'accélère. Evaluée en moyenne à près de 20% au cours de la décennie 90, le taux de dollarisation approximé par le rapport de dépôt en devise sur la masse monétaire s'accélère et atteint 69,1 %, en moyenne, entre mai 2001 et fin décembre 2013.

En effet, l'embellie observée à partir de l'année 2002 n'a pas occasionné le recul de la dollarisation malgré les mesures mises en place par les autorités congolaises. La reprise et le maintien de la croissance économique régulière dont la moyenne s'est située à 5,8% entre 2002 et 2013, l'ancrage du taux de change à un niveau plus ou moins acceptable avec une volatilité moyenne annuelle du franc congolais par rapport au dollar de 78,7% entre 2001 et 2013, la maîtrise de l'inflation de l'ordre de 15,9 % en moyenne et l'amélioration progressive de la profondeur financière mesurée par le ratio de la masse monétaire au sens large sur le produit intérieur brut (M2/PIB), qui passe de 3,6% en 2001 à 16,4% à fin 2012 alors que les prêts au secteur privé passent de 0,7% du Produit intérieur brut en 2001 à 7,4% à la fin 2012, ne sont pas arrivés à bout de ce phénomène.

Malgré une décennie de stabilité monétaire restaurée et d'un cadre macroéconomique assaini, l'économie congolaise demeure caractérisée par la persistance de la dollarisation et l'utilisation intense des devises étrangères, particulièrement, le dollar américain et l'Euro. Ce fait remet en cause les conclusions de certains chercheurs qui postulent que la restauration et le maintien de la stabilité monétaire, dans la durée, permet d'arriver à bout du phénomène de

¹ COLLIAC S. (2003), « La souveraineté Monétaire contestée de l'Argentine », *Miméo*, Université Montesquieu-Bordeaux, septembre, p. 3.

dollarisation². Par contre, l'expérience congolaise des années 2000, semble indiquer, toutes choses égales par ailleurs, qu'il ne suffit pas de stabiliser la monnaie nationale pour arriver à s'affranchir totalement de la dollarisation.

Ce constat nous amène aux interrogations suivantes, en dépit de l'obtention et du maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, une décennie durant, comment comprendre et expliquer la persistance et l'intensification de la dollarisation au sein de l'économie congolaise ? En d'autres termes, à quoi serait due la persistance de la dollarisation en période de stabilité de la monnaie nationale ? Quels en sont les facteurs explicatifs ? La dé-dollarisation de l'économie du Congo-Kinshasa est-elle possible ? Si oui, quelles en sont les conditions nécessaires et suffisantes ?

La présente recherche vérifie les propositions suivantes :

- (i) La dollarisation de l'économie congolaise persiste du fait de la mauvaise structure fiduciaire de la monnaie nationale.
- (ii) Elle est une réponse de diversification du portefeuille des agents économiques dans un environnement socioéconomique où les possibilités de placement et d'investissement sont étroites.

Le présent article met en perspective historique expliquant en quoi la persistance actuelle de la dollarisation dans un contexte de stabilité monétaire demeure un talon d'Achille pour les autorités monétaires congolaises. Il s'attache à étudier d'une part, le pourquoi de l'irréversibilité à la baisse de la dollarisation au sein de l'économie congolaise et d'autre part, les perspectives de dé-dollarisation de cette économie. Nous revenons dans une première section, sur le cadre conceptuel et d'analyse théorique de la dollarisation et nous faisons le point sur l'évolution de cette notion. La deuxième section s'attache à quantifier ce phénomène, tout en identifiant les facteurs explicatifs de sa persistance au sein de l'économie congolaise. La troisième section examine les différentes politiques à mettre en place dans la perspective d'une dé-dollarisation de l'économie congolaise. Une conclusion vient à bout à la présente étude.

I. La dollarisation : une esquisse de présentation

L'emploi du concept « *dollarisation* » soulève une grande ambiguïté dans la littérature économique. Sa définition pose un certain nombre de questions. Jusqu'au début des années 1990, la caractéristique principale d'une économie dollarisée était la détention par les agents économiques domestiques de devises étrangères et d'actifs dénommés en monnaies étrangères dans leurs portefeuilles d'actifs. Après les crises financières en Asie dans les années 1990, les termes « dollarisation » et « économie dollarisée » ont commencé à être utilisés par certains économistes pour désigner les pays qui n'ont pas de monnaie nationale ou qui choisissent de remplacer leur monnaie nationale par une monnaie étrangère stable³. Reinhart et al., font la

² Pour plus d'information, lire SASSE KEMBE D., « Dollarisation, inflation et incertitude en RD Congo : une modélisation hétéroscédastique » in *Cahiers Economiques et sociaux*, vol. XXVIII, n°1, juin 2011, pp 125-144 ; NGONGA NZINGA V. et MUSUSA ULIMWENGU J. (1999), « La Persistance de la dollarisation au Congo-Kinshasa : manifestation d'une substitution et/ou d'une complémentarité monétaire ? », in *Working Paper*, n°15, Centre d'analyse prospective économique, IRES-Université de Kinshasa, mars, pp 1-22 et LENDELE KOLA et KAMANDA KIMONA-M. J. (2005), « Nature et spécificité de la dollarisation de l'économie congolaise (RDC) », in *Monde en développement*, n°130, pp 41-62.

³ CALVO G. A., (2000), "Capital markets and the exchange rate – with special reference to the dollarization debate in Latin America", *Department of Economics*, University of Maryland, p.12.

distinction entre les économies qui n'ont pas de monnaie nationale et les économies dollarisées « *en partie* »⁴. La République Démocratique du Congo faisant partie de cette dernière catégorie.

Au sens large, la dollarisation désigne pour un pays l'abandon d'une monnaie nationale au profit d'une monnaie étrangère, le plus souvent le dollar américain ou les économies dépourvues de monnaie propre et dans lesquelles le dollar ou toute autre devise prévaut en tant que signe monétaire exclusif. Elle renverrait à l'hégémonie du dollar et à son rôle international de monnaie-étalon. Elle peut aussi désigner une économie disposant d'une monnaie nationale mais dans laquelle une monnaie étrangère vient s'intégrer au dispositif monétaire déjà en place. Elle désignerait enfin, la référence au dollar des taux de change des monnaies dépendantes, que le régime soit celui des changes fixes ou flottants mais surveillé, comme dans diverses régions du monde⁵. Ici, la dollarisation a un sens restreint. Elle concerne quatre sortes de cas, soit, l'abandon de la monnaie nationale à laquelle est substitué le dollar américain, soit une économie ayant une monnaie nationale mais dans laquelle circule aussi des monnaies étrangères ou un régime de change qui lie très étroitement l'émission de la monnaie nationale aux réserves en dollars de la Banque centrale, soit enfin, un taux fixe intangible (régime du currency Board).

Dans la littérature économique, sur ces quatre régimes, un grand nombre d'auteurs analysent le phénomène de dollarisation à travers les ravages qu'elle cause aux fonctions traditionnelles de la monnaie nationale. Cette conception fonctionnaliste de la monnaie invite à interpréter la dollarisation comme un simple processus de substitution alors que la conception institutionnelle conduit elle à comprendre ce phénomène plus largement comme une crise de légitimité de l'unité de compte domestique qui érode progressivement la souveraineté monétaire. La présente étude combine les deux conceptions.

D'après Salama⁶, la dollarisation se définit comme l'évolution selon laquelle « le dollar s'impose de plus en plus comme réserve de valeur, unité de compte et parfois comme intermédiaire des échanges pour certains produits. Pour Bourguinat et Dohni⁷, la dollarisation est le processus de substitution du dollar américain à la monnaie nationale dans toutes ses fonctions. Elle désigne « le processus de remplacement, par le dollar des Etats-Unis des monnaies nationales préexistantes en tant qu'unité de fixation des prix des biens, d'instrument de paiement et de détention de l'épargne ». Selon Ngonga Nzinga et Mususa Ulimwengu⁸, la dollarisation s'analyse comme l'utilisation intense des devises étrangères, particulièrement le dollar américain dans un espace économique doté pourtant d'une monnaie nationale. Ces devises servent à la fois d'unité de compte, de réserve de valeur et de moyen d'échange.

Pour Marie Brigitte Nkoo Mabantula⁹, au sens strict, la dollarisation se définit comme un processus par lequel une monnaie domestique est remplacée par le dollar pour payer et compter

⁴ REINHART C., al., (2003), "Addicted to dollar", *NBER Working Paper series*, n°10015, p.4

⁵ SUZANNE DE BRUNHOFF (2002), « Dollarisation et monnaies régionales : quel rôle monétaire pour le FMI ? », *ATTAC-QUEBEC*, p. 3.

⁶ SALAMA, P, *La Dollarisation*, édition Agalma-La Découverte, Paris, 1988, p.8

⁷ BOURGUINAT H., et DOHNI L., « la dollarisation comme solution en dernier ressort », in *Revue Française d'Economie*, n°1, vol. XVII, 2002 ; pp 57-96.

⁸ NGONGA NZINGA V. et MUSUSA ULIMWENGU J. (1999), op. cit., p. 2.

⁹ NKO MABANTULA M.B. (2012), « Vivre au taux du jour à Kinshasa : incorporation d'une culture monétaire en situation de dollarisation de l'économie », in *Cahiers économiques et sociaux*, Vol XXIX, n°2, IRES-Université de Kinshasa, p. 50.

les biens et services dans les transactions internes d'un espace monétaire donné, ainsi que pour se constituer des réserves monétaires. Cependant, la dollarisation est devenue un terme générique désignant, au sens large, toutes les situations de substitution d'une monnaie nationale par une devise étrangère sans qu'il s'agisse nécessairement du dollar. C'est pourquoi, pense-t-elle, le terme générique le mieux approprié serait celui de la « xéno-monétisation ».

Généralement présente en période de forte inflation, elle consiste en un phénomène de remplacement dans son rôle d'intermédiaire d'échange mais pratiquement dans toutes ses fonctions traditionnelles. La substitution monétaire se caractérise ainsi par une désaffection à l'égard de la monnaie nationale au profit de devises étrangères en période d'inflation élevée et variable. Elle aboutit à la marginalisation de la monnaie nationale dont l'importance relative dans les transactions intérieures se réduit inexorablement.

Contrairement aux développements effectués dans la littérature, Ngonga et Mususa¹⁰ notent que le phénomène de dollarisation prévaut aussi en période de déflation brutale de l'économie caractérisée par l'évolution concomitante d'une augmentation de la demande des monnaies étrangères avec une diminution du coût de détention de la monnaie nationale. Dans ce cas, la devise étrangère apparaît plus comme complément que substitut à la monnaie nationale. L'insuffisance marquée de moyens de paiement, en monnaies nationale, constituant le trait caractéristique de la déflation, entraîne une baisse abrupte des prix intérieurs et une augmentation de la valeur de la monnaie. Ces dernières viennent compléter la gamme des moyens de paiement en monnaie nationale utilisés dans le pays. Elles proviennent soit, des retraits effectués sur les comptes extérieurs, soit, de la déthésaurisation des avoirs en devises.

Cependant, les faits au Congo-Kinshasa, au cours des années 2000, indiquent que même en situation de stabilité macroéconomique restaurée, il arrive que la dollarisation persiste et s'accélère. Cette situation tient, pensons-nous, à des antécédents d'instabilité macroéconomique et à l'effet « *d'hystérèse comportementale* » due à la lenteur dans le processus de rétablissement progressif de la confiance en la monnaie nationale par les agents économiques. En effet, dans un environnement macroéconomique assaini et à faible inflation mais volatile et à dépréciation latente mais progressive de la monnaie nationale, les agents économiques préfèrent détenir une monnaie dont le pouvoir d'achat est relativement stable et moins volatile dans le temps. C'est pourquoi les résidents de pays où a toujours régné une inflation ouverte, parfois élevée et instable préféreront sans doute une monnaie étrangère dont la valeur demeure relativement stable à travers le temps.

En effet, en dépit du fait que la dollarisation puisse se manifester sous la forme d'une substitution ou d'une complémentarité monétaire dans un espace économique donné, elle peut revêtir également deux formes. Ponsot J.-F.¹¹ en fait une distinction en fonction de deux critères de différenciation, à savoir : le degré de pénétration du dollar ou de la devise étrangère dans les pratiques monétaires d'un pays et le degré d'officialisation de son usage par les autorités.

Sur la base du premier critère, il en distingue : la dollarisation partielle caractérisée par un phénomène de pluralité monétaire, de la dollarisation intégrale désignant un phénomène d'exclusivité monétaire. Le premier régime désigne un phénomène de pluralité monétaire où une

¹⁰ NGONGA NZINGA V. et MUSUSA ULIMWENGU J., *op. cit.*, p. 3.

¹¹ PONSOT, J.-F., « La dollarisation des économies émergentes », *CEMF-LATEC*, Université de Bourgogne, 2003, pp. 2 et suiv.

devise étrangère circule parallèlement à la monnaie nationale. Sur base du second critère, on peut distinguer la dollarisation de facto ou officieuse de la dollarisation officielle. Dans le premier cas, il s'agit d'un processus spontané découlant d'un choix des résidents d'un pays. Ces derniers possèdent une partie importante de leurs avoirs financiers en monnaies étrangères alors que celle-ci n'a pas cours légal. Elle résulte donc de décisions financières privées, les agents économiques préfèrent utiliser une monnaie étrangère plutôt que la monnaie nationale pour effectuer une partie ou la totalité de leurs opérations d'achat et d'épargne.

Comme l'indique Arès Matthieu¹², la dollarisation de facto survient habituellement lorsque les agents économiques anticipent une dévaluation ou une forte instabilité de la monnaie nationale. Le dollar ou parfois aussi d'autres monnaies internationales (euro, yen, yuan) sont alors considérés comme des valeurs refuges. Dans le second cas, il s'agit d'un processus institutionnel relevant d'un choix délibéré des autorités monétaires. Dans ce cas, le pays renonce à émettre sa propre monnaie, et ainsi à disposer d'une politique monétaire autonome, s'en remettant alors au bon vouloir des autorités monétaires du pays d'émission, présentement aux décisions monétaires de la Réserve fédérale américaine pour le cas du dollar ou de la Banque Centrale Européenne pour le cas de l'Euro. Par conséquent, l'utilisation de la devise étrangère est reconnue officiellement par les pouvoirs publics à travers la fixation de son cours légal.

De par ces critères de classification et de différenciation de la dollarisation et contrairement à l'affirmation de Ponsot J.-F.¹³, selon laquelle la dollarisation partielle est un processus informel, plus ou moins souterrain de substitution monétaire, la dollarisation congolaise apparaît comme étant un cas atypique d'une dollarisation partielle mais officielle. L'utilisation intense des devises étrangères dans toutes les fonctions traditionnelles de la monnaie congolaise a été d'abord le fait du public au cours des années 1980, puis officielle au cours des années 2000.

Notons avec Marie-Brigitte Nkoo¹⁴ que jusqu'en 1994, la dollarisation congolaise ne concernait que les échanges entre les agents économiques privés non bancaires qui se faisaient en espèces. A cette époque, la Banque Centrale autorisa les banques commerciales d'émettre les bons d'épargne transférables, indexés sur une devise forte. Ces dernières ont également reçu l'autorisation de rouvrir, au nom de leurs déposants, des comptes de dépôts en monnaies étrangères (RME) ou en nouveaux zaires indexés, contre versement des devises convertibles ou contre versements des nouveaux zaires en espèces. Par cette réglementation, notent Ngonga et Mususa¹⁵, les comptes Résidents Monnaie Etrangère, en sigle R.M.E devraient non seulement recevoir des paiements de l'étranger et effectuer des paiements vers l'étranger mais aussi être mouvementés pour les transactions à l'intérieur du territoire national. Sous l'effet conjugué de l'hyperinflation et de cette réglementation, les dépôts en devises devenaient un potentiel de liquidités intérieures.

Par ailleurs, la publication de la réglementation de change en 2002 consacrant la détention et la libre circulation des devises étrangères dans l'espace économique congolais n'est venue que

¹² ARES Matthieu., « A quand le règne du dollar ? Instabilité politique et intégration monétaire dans les Amériques », in *Etudes internationales*, Vol. 32, n°4, 2001, p. 753.

¹³ PONSOT, J.-F., *op. cit.*, p.4

¹⁴ NKOLO MABANTULA M.B., *Support de cours des problèmes monétaires en RDC*, dispensé aux Apprenants en DEA en économie, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université Pédagogique Nationale, Kinshasa, 2013, p. 43.

¹⁵ NGONGA et MUSUSA, *op. cit.*, p. 10.

pour régulariser une situation de fait dont l'officialisation datait d'avant avril 1994^(*). Ce qui revient à dire que la dollarisation, en son origine, ses manifestations et son processus de développement, peut migrer d'une forme à l'autre et ceci du fait, soit du comportement des agents économiques privés, soit des autorités publiques ou monétaires.

De ce qui précède, on note que la dollarisation regroupe en réalité une multitude de situations plus singulières les unes que les autres. En effet, en dépit du fait que la dollarisation peut se manifester à la suite d'une forte inflation ou d'une déflation brutale de l'économie, il devient parfois difficile de comprendre sa persistance dans un espace économique pourtant caractérisé par une stabilité macroéconomique restaurée. Dans un tel environnement, plusieurs thèses s'affrontent pour justifier le pourquoi de la persistance de la dollarisation en l'absence de l'instabilité macroéconomique ou de l'hyperinflation qui en furent les causes premières.

Avant de quantifier la dollarisation actuelle au sein de l'économie congolaise, il convient, préalablement d'examiner le contexte dans lequel est né ce phénomène. Ensuite, de répondre à la question de savoir : pourquoi la dollarisation congolaise persiste en dépit des mesures de stabilisation macroéconomique ayant entraîné la baisse sensible de l'inflation et de la dépréciation monétaire face aux devises étrangères ? La section suivante répond à cette interrogation.

II. DE L'INSTABILITE A LA STABILISATION MACROECONOMIQUE : Le pourquoi de la persistance de la dollarisation au Congo-Kinshasa ?

II.1. Instabilité macroéconomique et dollarisation au cours des années 1990

La dollarisation de l'économie congolaise a été avant tout, la conséquence directe de la très grave crise traversée par l'économie congolaise à partir de 1989. Elle a été le résultat d'une importante crise politique, institutionnelle et socio-économique de la décennie 90 dont les répercussions ont été plus visibles sur le secteur réel, le système bancaire, la monnaie elle-même que sur la capacité de l'Etat à gouverner.

Entre 1989 et 2000, la taille de l'économie congolaise s'est fortement contractée, passant de 8.541,0 millions de dollars à 4.302,1 millions en 2000, soit la destruction de près de la moitié (49,6%) de la richesse créée en 1989. Cette contraction a particulièrement été enregistrée durant les années 1990 à 1994 où en termes cumulés la décroissance de l'économie a été de -38,9%. Le PIB per capita, entre 1989 et 2000, est passé de 236,3 dollars à 82,6 dollars ayant pour conséquence la perte du pouvoir d'achat de la population qui s'est par ailleurs accompagnée d'une forte détérioration du marché de l'emploi et de la base d'imposition¹⁶.

Au cours de cette période, notent De Herdt T. et Marysse S.¹⁷, la situation des travailleurs, tant du secteur public que privé, devenait plus difficile suite à l'incapacité d'ajuster rapidement les salaires au rythme de l'hyperinflation. L'indice du salaire réel dans le secteur privé qui n'était plus que de 74 points en 1989 est tombé à 6 points en 1993 tandis que celui de l'administration publique

(*) Voir Lettre n°01243 du 4 avril 1994 du Gouverneur de la Banque du Zaïre adressée au Président de l'Association Zaïroises des Banques citée par Marie-Brigitte Nkoo (2013), *op. cit.*, p. 45.

¹⁶ MALINGUMU SYOSYO C., « Insuccès du PEG revisité : de la prudence au relâchement », in *Cahiers économiques et sociaux*, Vol XXIX, n°2, IRES-Université de Kinshasa, 2012, p.108.

¹⁷ DE HERDT T. et MARYSSE S. (2002), « La réinvention du marché par le bas : circuits monétaires et personnes de confiance dans les rues de Kinshasa » in *Manières de vivre : Economie de la débrouille dans les villes du Congo/Zaïre*, *Cahiers Africains, CEDAF*, n°49-50, édition l'Harmattan, Paris, pp 171-194.

est descendu de 50,9 points à 24,8 points durant la même période. La baisse du revenu s'est accompagnée d'une démission totale des pouvoirs publics à l'égard de la population. Cette dernière ne pouvant plus compter sur l'Etat, a développé des mécanismes de survie en entreprenant diverses activités dans le secteur informel. Du petit commerce, à l'artisan en passant par le cambisme des rues, à la débrouille de toute sorte. La population congolaise a su être ingénieuse et imaginative pour survivre.

Au niveau macroéconomique, la crise économique ambiante a eu des répercussions importantes sur la situation budgétaire de l'Etat, la monnaie nationale et le système financier et de paiement du pays. Coupé de l'assistance extérieure, confronté à un service de la dette de plus en plus lourd et à une forte baisse de la production nationale, les autorités congolaises n'ont eu pour rempart que les avances du système bancaire pour éponger les déficits budgétaires récurrents. Par ce service de la dette qui absorbait déjà la totalité du budget, du PIB et de recettes d'exportation, le pays s'est vu exclure par la communauté financière internationale du fait de son défaut de paiement vis-à-vis du FM I et de la Banque Mondiale.

Tableau n°1 : Evolution du taux croissance, d'inflation et de dollarisation au sens large (de 1990 à 2000).

Année	Taux d'inflation	Taux de croissance de la Masse de M ₂	Taux de croissance économique	Masse monétaire en MN**	dépôts en ME***	masse monétaire globale*	Taux de dollarisation au sens strict (+)
1990	233,20	186,78	-6,60	392,30	50,00	442,30	11,30
1991	3 641,90	2 297,80	-8,42	388,07	51,43	339,50	15,15
1992	2 989,60	3425,00	-10,50	387,29	34,37	421,66	8,15
1993	4 651,20	3 175,80	-13,51	189,56	46,50	236,06	19,70
1994	9 796,90	7 878,81	-3,87	117,06	65,41	182,47	35,85
1995	370,30	313,73	0,72	129,99	60,67	190,66	31,82
1996	752,90	534,86	-1,11	102,93	53,97	156,90	34,40
1997	-0,40	51,91	-5,41	327 756 800	71 947 430	399 704 330	18,00
1998	126,40	157,83	-1,74	845 042 571	126 980 829	972 023 400	13,06
1999	526,60	363,32	-4,27	3 915 273 633	245 973 094	3 957 532 560	6,22
2000	451,40	501,70	-6,89	23 558 063 993	2 630 347 209	26 188 411 202	11,17

Source : Elaboré sur base des données IRES et des Rapports annuels BCC 1992, p. 176 et 2003-2004, pp 214-217.

(+) Le taux de dollarisation au sens strict est égal aux dépôts en ME sur la masse monétaire globale fois cent.

(*) Exclut les devises flottantes et les dépôts à l'étranger.

(**) En millions de USD jusqu'à 1996,

(***) En milliers de CDF à partir de 1997.

Au niveau du marché monétaire et de change, la dépréciation de la monnaie congolaise durant la décennie 90 a été entretenue par une création monétaire exagérée et sans commune mesure avec la production. Ce qui a conduit à l'hyperinflation et au développement d'un marché de change parallèle auquel s'est ajouté une prolifération des circuits parallèles des biens et services ainsi qu'à l'expansion du secteur informel. La détérioration permanente et continue de la situation économique du pays ainsi que de sa monnaie ont été à la base de l'accentuation de la dollarisation et de circuits parallèles. Durant cette période, la dollarisation a été considérée comme une réponse endogène des agents économiques domestiques qui, essayaient d'éviter la taxe d'inflation et les pertes en capital sur les actifs libellés en monnaie nationale. Le tableau ci-avant illustre les

indicateurs macroéconomiques caractéristiques de l'économie congolaise au cours de la décennie 90.

Du fait des pillages et des guerres à répétition, il a été observé un comportement de fuite massive de capitaux entraînant la chute profonde de la valeur de la monnaie nationale, transformant une profonde crise économique, monétaire et budgétaire en crise financière et sociale. Les autorités congolaises ont vu impuissantes la valeur de la monnaie nationale s'effriter au jour le jour et la confiance en elle disparaître progressivement comme « *la queue d'une comète* ». Le taux d'inflation annuel est vite passé d'une moyenne de 63% entre 1974 et 1989 à 233,2% en 1990 à 3.642% en 1991, 2.989% en 1992, 4.652% en 1993 à 9.796,9% en 1994. Il est descendu à 370,3% en 1995 pour remonter 752,9% en 1996. Parallèlement à cette hausse fulgurante des prix intérieurs, l'on a assisté, au cours de la même période, à une dépréciation accélérée du taux de change entretenue à la fois par l'expansion excessive des liquidités dans l'économie et la fuite devant la monnaie nationale. Face à l'effritement de la valeur de la monnaie nationale, les agents économiques se sont vite tournés vers la recherche d'autres valeurs refuges. La plupart des prix des biens meubles et immeubles ont été fixés en devises étrangères dont le dollar pour préserver leur pouvoir d'achat. Le taux de dollarisation qui oscillait, notent Kabuya K et Matata Mponyo M.¹⁸, en moyenne entre 1% et 6,5%, entre 1970 et 1988, s'est vite accru entre 11% et près de 36% au cours des années 1990.

L'environnement macroéconomique, social et politique instable a eu une incidence significative sur la fragilité du secteur monétaire, bancaire et financier du pays. Au niveau du secteur monétaire, il a été épinglé d'une part, la démonétisation progressive de l'économie. Le rapport masse monétaire sur le produit intérieur brut est passé, d'une moyenne de plus de 10%, entre 1970 et 1989, à celle de 5,6% au cours de la décennie 90. D'autre part, le système national des paiements a été désarticulé et fortement marqué par un dysfonctionnement qui a entamé fortement la valeur de la monnaie nationale. Le chèque a subi une forte décote dans les transactions, consacrant la rupture de la parité entre la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale. Les banques elles-mêmes étaient en proie à une forte désintermédiation financière, tandis que l'on assistait à la montée en flèche de la dollarisation, signe évident de la perte de confiance généralisée dans les instruments nationaux de paiement indique Malingumu Syosyo.¹⁹ Au cours de la période de 1992 à 2001 caractérisée notamment par la décote de la monnaie scripturale par rapport aux espèces, plusieurs banques se livraient à une politique spéculative de crédit. Elles accordaient des crédits en monnaie scripturale à leurs clients alors qui rachetaient les espèces au taux de la décote. Comme le taux de la décote monnaie scripturale/espèces allait croissant, précise Ngonga Nzinga²⁰, les bénéficiaires pouvaient revendre les espèces avec une surcote et engranger un gain en capital pour finalement rembourser le banquier sans problème. Cette pratique hasardeuse a fait basculer l'économie nationale d'une économie normale à une économie spéculative et de casino.

¹⁸ KABUYA KALALA F. et MATATA PONYO M., *L'espace monétaire Kasaien : Crise de légitimité et de souveraineté monétaire en période d'hyperinflation au Congo (1995-1997)*, l'Harmattan, cahiers africains, Paris, 1999, p.51.

¹⁹ MALINGUMU SYOSYO C., *op. cit.*, p.108.

²⁰ NGONGA NZINGA V. (2011), « Politique Monétaire et lutte contre la volatilité de l'inflation : Résultats et Perspectives pour l'économie congolaise de 2002 à 2010 », *Conférence organisée le 18 juin 2011 à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*, Université de Kinshasa, pp. 1-16.

Quant au système bancaire et financier, sa crise a eu pour principales causes notamment :

- (i) la dégradation de l'environnement économique provoquée, entre autres, par la baisse de prix des produits de base exportés ainsi que la destruction de l'infrastructure économique lors des pillages de 1991 et de 1993 avec pour conséquences néfastes l'érosion des fonds propres par l'inflation, l'effritement du produit net bancaire, la détérioration du portefeuille crédits et de la trésorerie ;
- (ii) l'interventionnisme de l'Etat caractérisé essentiellement par l'ingérence dans la gestion par la désignation des dirigeants non professionnels et son dirigisme dans l'octroi des crédits de notoriété, le clientélisme politique dans le chef des dirigeants de certaines banques et des bénéficiaires des crédits ;
- (iii) les insuffisances liées au dysfonctionnement du système monétaire caractérisé par l'instabilité monétaire, la crise des signes monétaires, l'inconvertibilité au pair des dépôts bancaires, la diversité des taux de change, l'éclatement du pays en plusieurs zones monétaires, l'inefficacité des activités bancaires, le manque de discipline monétaire par le recours abusif de l'Etat au financement monétaire au détriment du financement de l'économie ;
- (iv) la dégradation de l'appareil judiciaire traduite par l'absence des tribunaux de commerce, des jugements iniques, des insuffisances dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire en ce qui concerne le recouvrement des créances par la réalisation des garanties ;
- (v) l'inefficacité de la surveillance bancaire résultant du manque de personnel qualifié et de l'outil de travail, etc.

A ces multiples causes est venue s'ajouter celle qui a conduit à l'ébranlement total du système bancaire^(*). En effet, face à l'hyperinflation et à la dollarisation, les agents économiques ont cherché en désordre à tirer leur épingle du jeu. Profitant de la misère de la population et de la décadence de l'autorité de l'Etat, notent Kabuya K. et Tshiunza M²¹, plusieurs maisons de placements populaires d'argent se sont déployées à Kinshasa sur le modèle de l'établissement « Bindo-Promotion ». Ces maisons promettaient à leurs clients un enrichissement rapide, par le versement de taux d'intérêt si alléchant que les banques commerciales ne pouvaient leur offrir même durant cette période de très vive inflation. L'engouement pour la « Bindo-manie » s'est vite transformé en une ruée sur les banques. Plusieurs déposants vidèrent leurs comptes bancaires pour aller renflouer les caisses des maisons de placements. D'importantes sommes ont été ainsi englouties dans ce jeu pyramidal et la diminution sensible des dépôts amplifia la crise de liquidité dans les banques commerciales et l'émergence de la dollarisation.

Comme indiqué précédemment, la récession économique observée entre 1989 et 2000 a favorisé la contraction des activités productives tout en provoquant le recul de la croissance économique. D'une croissance négative de -6,6% en 1990, la destruction de la richesse nationale s'est fortement accentuée au point d'atteindre le creux de -13,5% en 1993, -5,4 % en 1997 et clôtura la décennie avec -6,9% en 2000. L'engrainage de l'hyperinflation et la persistance des taux de croissance négatifs ont constitué des facteurs non négligeables dans la perte continue de la valeur de la monnaie congolaise et dans l'apparition de la dollarisation. L'hyperinflation s'est vite accompagnée d'une crise majeure de la monnaie. D'abord, crise de la fonction d'unité de compte dont l'autorité monétaire n'a pas su sauvegarder la valeur. Ensuite, crise de la fonction de conservation du pouvoir d'achat, qui s'est traduite au sein de l'économie par une recherche

(*) Pour le lecteur intéressé par l'analyse de la crise bancaire congolaise, lire Firmin KOTO EY'OLANGA (1999), *Analyse de la crise bancaire au Congo (RDC)*, Mémoire de DEA, PTCI, Université Marien Ngouabi, juillet, 199 p.

²¹ KABUYA KALALA F. et TSHIUNZA MBIYE O., « Pouvoir et argent : la crise de la monnaie revisitée en RD Congo » in *Congo-Afrique*, n°460, CEPAS, Kinshasa, 2011, décembre, p.737.

effrénée des devises étrangères, particulièrement le dollar américain, comme valeur-refuge de premier choix. Enfin, crise de la fonction d'instrument de paiement généralisé puisque les agents économiques n'acceptaient le chèque dans les transactions que moyennant une très forte décote par rapport aux espèces.

La pénurie constante de devises au sein des instances officielles, due à la chute de la production d'exportation couplée aux exportations frauduleuses de produits de base dont le diamant, l'or, la cassitérite, le bois et plus récemment le colombo-tantalite (coltan) ont favorisé le développement effréné du marché de change parallèle congolais. L'amplification de la crise économique et l'immigration d'une frange importante de la population congolaise en occident ont permis des transferts de fonds interfamiliaux, alimentant la quantité des devises sur le marché parallèle des changes.

Il ressort de ce qui précède que, l'apparition et l'accélération de la dollarisation a été une manifestation d'une crise politique, économique et sociale profonde. Toutefois, dès l'année 2001, un effort de stabilisation a été entrepris. La stabilité monétaire et de change observée a été remarquable. Néanmoins, l'obtention et le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, une décennie durant, n'a pas empêché l'intensification de la dollarisation au sein de l'économie nationale. Ce fait nous pousse à nous interroger : pourquoi la dollarisation persiste en période de stabilité de la monnaie nationale ?

II.2. Stabilisation macroéconomique et irréversibilité de la dollarisation congolaise

La situation actuelle de l'économie congolaise se caractérise par l'irréversibilité à la baisse de la dollarisation après plus d'une décennie de stabilité du cadre macroéconomique. Ce constat permet d'établir un premier bilan et de prendre la mesure des avantages et des inconvénients d'une telle situation. L'étude montre que la politique de désinflation entreprise à travers les deux programmes de stabilisation de 2001 et 2002 couplée avec des réformes structurelles, ont donné des résultats encourageants.

En effet, la mise en exécution d'une politique monétaire prudente basée sur un contrôle rigoureux de la base monétaire accompagnée d'une politique budgétaire restrictive en 2001 et d'un programme de restructuration bancaire auxquels il a été couplé le renforcement de la supervision et du contrôle bancaire, toutes ces mesures ont conduit, à partir de l'année 2001 à la baisse du taux d'inflation. D'un taux à trois chiffres, durant les années 1990, il a été observé une baisse sensible de l'inflation à un chiffre qui s'est corrélée positivement, une année après, à la croissance économique. Le taux de croissance économique est passé de 2,1% en 2001, 5,8% en 2003, 7,8% à la fin 2005, 2,8% à fin 2009, 7,2% en 2012 et atteint 8,5% à fin 2013.

La reprise de la croissance observée, à partir 2002, a été le résultat de la libéralisation et de l'ouverture de l'économie congolaise sur l'extérieur. Cette ouverture a favorisé l'afflux important des investissements directs étrangers dans le secteur minier dû à l'amélioration des cours des matières premières sur les marchés mondiaux, la reprise dans le secteur de construction et dans celui des télécommunications. Ces secteurs ont été, sinon davantage, responsables de la reprise de la croissance économique mais aussi de l'accentuation de la dollarisation.

S'agissant des prix intérieurs, l'inflation a sensiblement été maîtrisée. En 2002, par exemple, la variation des prix intérieurs s'est située à 15,8%, une année après la mise en exécution

des mesures de redressement menées dans le cadre du Programme Intérimaire Renforcée contre 511,2%, deux ans auparavant. Cette tendance baissière de l'inflation s'est vite consolidée et atteint 4,4% en 2003, 9,9% en 2007 avant de remonter à 53,4% en 2009 suite aux effets de la crise financière internationale. La difficulté de mobilisation des ressources financières externes due aux effets de la crise^(*) consécutive à la baisse des cours des matières premières minières sur le marché international a eu pour conséquence le recours au financement monétaire des déficits budgétaires entraînant, comme par le passé, la reprise de l'inflation qui est successivement remontée de 9,9% en 2007, 27,6% en 2008 à 53,4% en 2009 contre une dépréciation monétaire par rapport au dollar américain de 21,3% en 2008 et 29,2% en 2013. Les mesures d'atténuation des effets de la crise financière pris par le Gouvernement ont permis, néanmoins, de ramener l'inflation à 9,8% dès l'année 2010, 5,7% en 2012 pour enfin se situer, en termes cumulés, à 1,1% en décembre 2013.

La maîtrise de l'inflation au cours de ces années, a été consécutive à l'efficacité de la politique monétaire menée en dépit de la composante endogène de la masse monétaire constituée des avoirs en monnaies étrangères des résidents, correspondant à une demande instable et imprévisible. Celle-ci, du fait que son origine se trouve en dehors du lieu d'émission de la monnaie nationale, échappe, quelque peu, au contrôle de la Banque centrale du Congo. Néanmoins, la stabilité relative du multiplicateur, depuis quelques années, permet à la Banque Centrale d'agir indirectement sur ladite composante.

Par ailleurs, la forte dollarisation de l'économie congolaise n'a pas entravé l'obtention et le maintien de la stabilité externe du franc congolais. En effet, depuis 2001, l'unification des taux et l'instauration d'un régime de changes flottants par l'abandon de la politique d'administration du taux de change et le bon comportement du franc congolais sur le marché ont influés positivement sur l'évolution de la valeur de la monnaie nationale vis-à-vis du dollar américain. Entre 2001 et 2003, le franc congolais s'est apprécié par rapport au dollar américain de 2,17% ; 0,8% en 2005 ; 3,75% en 2007 ; 0,47% en 2011 et une légère dépréciation de -1,09%, entre 2012 et 2013.

En outre, les mesures de redressement économique entreprises, dont celle relative à la réforme du système bancaire, ont favorisé d'abord, l'assainissement, le contrôle et la supervision du système financier congolais. Ensuite, la restauration de la stabilité financière caractérisée notamment par le doublement du nombre des banques commerciales viables. En dépit de la persistance de la dollarisation, on a assisté à l'augmentation considérable tant du volume des prêts octroyés que des dépôts mobilisés, signe visible de la reprise de l'intermédiation des banques. Toutefois, une interrogation demeure : quelle a été l'incidence de la persistance de la dollarisation sur le comportement du secteur bancaire congolais ? Cette question trouve des éléments de réponse dans le point qui suit.

II.2.1. Persistance de la dollarisation et système financier congolais

Malgré l'accentuation de la dollarisation au sein de l'économie congolaise, entre 2000 et 2012, le nombre d'établissements bancaires est passé de 10 (après la liquidation des 12

(*) Pour plus de détails sur l'incidence de la crise financière sur l'économie congolaise, lire MALINGUMU SYOSYO, « L'impact de la crise financière mondiale sur l'économie congolaise » in *Psychologie et société nouvelle, Revue pour la science au service du changement*, CARAS, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Vol IX, n°2, Université de Kinshasa, 2010, mars-juin, pp 47-70.

établissements bancaires⁽⁺⁾ à 20 avec 223 agences bancaires, 44 guichets de banques et 39 points d'exploitation du réseau de la Banque Centrale du Congo contre 60 en 2001. A fin 2012, les comptes ouverts au public par les banques sont de l'ordre de 1.884.283 contre 583.000 à fin 2010 et 34.000 en 2000. Auxquels s'ajoutent d'une part, 1.215.000 clients actifs du Mobile banking des trois sociétés de télécommunication spécialisées dans les transactions financières électroniques et dont le parc d'abonnés, à la fin mars 2013 était de 21.610.153 et d'autre part, 915.692 comptes ouverts auprès des Coopératives d'épargne et de crédit. Au total 4.014.975 comptes ouverts, soit un taux de bancarisation de 5,6% pour une population estimée à 71.280.700 à fin 2013²².

En 2012, on dénombre également 157 structures financières de proximité (Coopératives d'épargne et de crédit et Institutions de Micro Finance), 59 messageries financières dont certaines affiliées aux grands groupes internationaux, 16 bureaux de change qui opèrent essentiellement dans les centres urbains et principalement dans la capitale et 2 institutions financières spécialisées, à savoir : la Société financière de développement et le Fonds de Promotion de l'Industrie. Entre 2001 et 2012, le total des bilans des banques congolaises a été multiplié par plus de 20, soit de 178 millions de dollars américains en 2001, 393,78 millions de dollars en 2004 à 3.664,49 millions de dollars à fin 2012.

L'intermédiation financière, principale activité des banques qui consiste à mobiliser des dépôts pour ensuite les prêter, s'est améliorée. En effet, alors que les dépôts du système bancaire congolais ne représentaient que 1,43% du produit intérieur brut en 2001, ils atteignent 14,3% à fin 2012. Les crédits nets à l'économie passent de 0,7% du Produit intérieur brut en 2001 et atteignent 7,6% à fin 2012, contre une moyenne africaine de 29%. En décembre 2012, le total de dépôts et des crédits atteignent respectivement 2.636,36 millions de dollars et 1.397,33 millions de dollars, soit de ratio au PIB respectifs de 14 % et de 7,6%. Ce niveau souligne une fois de plus le poids de plus en plus important du secteur bancaire relativement à la taille de l'économie congolaise. Le produit net bancaire et le fonds propres de base qui s'établissaient respectivement à 174,2 et 105,6 millions de dollars en 2004, atteignent un niveau record de 352,7 et 307,6 millions de dollars à fin 2012. Comme repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°2 : Evolution des principaux ratios du secteur bancaire congolais de 2004-2012
(En pourcentage et en millions de dollars américains)

	2004	2008	2009	2010	2011	2012
Ratio de dollarisation des dépôts (DD/DT)	85,59	88,84	91,89	88,68	90,13	86,45
Ratio de dollarisation des crédits (CD/CT)	88,90	89,97	90,54	94,71	95,43	94,85
Ratio prêts en devise/Dépôts en devise (CD/DD)	33,08	81,94	66,95	48,16	55,07	58,16
Total bilantaire des Banques congolaises	393,78	1 691,33	1 881,63	2 296,00	2 817,20	3 664,49
Produit net bancaire	174,20	188,08	194,01	215,45	284,30	352,77
Fonds propres de base	105,60	113,08	130,12	228,75	282,46	307,68
Ratio de solvabilité global	10,00	11,00	15,00	29,00	30,00	26,50
Ratio de risque de change < 15%	29,00	-8,00	-18,00	-5,00	0,00	-1,22
Coefficient d'exploitation	64,00	69,00	86,00	85,00	81,00	82,00

⁽⁺⁾ Les 12 établissements bancaires liquidés sont : BCCE, BCA, NBK, ATB, BANCOR, COBAC, BCD, FBCC, Banque Continentale au Congo, RIYAD Bank et tout dernièrement la MINING Bank et la Banque Congolaise (ex-UBC).

²² Ce paragraphe est tiré et adapté de l'article de MALINGUMU SYOSYO, « Bilan d'une décennie de réforme du système financier congolais », *Supplément économique au Potentiel*, n°5264, Kinshasa, juin, 2011.

Coefficient de transformation	117,00	689,00	252,00	175,00	177,00	175,00
-------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Source : Tableau élaboré sur base des Rapports annuels de la BCC 2012 et 2013 (cf. tableau IV.16, p.212) et du Rapport sur la supervision des Intermédiaires financiers, 2010, p.48.

L'analyse de l'évolution des dépôts des banques congolaises entre 2001 et 2013, laisse apparaître un mouvement irréversible de la dollarisation entamée bien avant les années 1990. En effet, le taux de dollarisation mesuré par la part des dépôts en monnaies étrangères sur le total des dépôts bancaires indique, qu'en dépit de la baisse sensible de l'inflation et de la maîtrise des fluctuations du taux de change, les dépôts en monnaies étrangères se sont accrus significativement avec une moyenne de 81,06%. Le niveau élevé de dollarisation est un signe non pas d'une méfiance vis-à-vis du franc congolais mais plutôt une réponse de diversification de portefeuille des agents économiques face à un système financier et bancaire rudimentaire et à une mauvaise structure fiduciaire, entraînant le recours quasi permanent aux devises étrangères lors des grosses transactions. Ces devises étrangères jouent le rôle de réserve de valeur.

L'examen de la dollarisation en se plaçant du point de vue de l'activité bancaire peut aussi être fait à travers la dollarisation de l'intermédiation financière. Il ressort du tableau n°2 ci-dessus que le système bancaire congolais est caractérisé par une forte dollarisation des actifs, avec des proportions importantes des dépôts bancaires en devise. Entre 2004 et 2012, les dépôts dans les banques congolaises sont à plus de 85% en devise, avec des pics de plus de 90% en 2009 et 2011. Il en est de même de l'analyse de ce phénomène sous l'angle de la dollarisation des engagements (dollar liabilities), où la proportion de crédits en devise dans les crédits totaux évolue, en moyenne, à plus de 92% au cours de la même période.

Toutefois, du même tableau, il en ressort que la dollarisation des dépôts n'est toujours pas assorti d'une dollarisation des emprunts équivalents. Le phénomène de dollarisation des dépôts est beaucoup plus important que celui de dollarisation des prêts accordés par le système bancaire congolais. Entre 2008 et 2012, le ratio prêt en devises sur les dépôts en devises renseigne que sur 100 dollars de dépôts mobilisés, les banques congolaises n'accordent des prêts que de 62 dollars en moyenne.

II.2.2. Consolidation du système bancaire et restriction du crédit au Congo-Kinshasa

La consolidation du système bancaire congolais ne doit, cependant pas, masquer les faiblesses du marché congolais du crédit. En effet, dans une économie basée sur le système bancaire, le taux directeur est l'instrument privilégié à la base de toutes les impulsions de la politique monétaire. Entre 2004 et 2013, le volume global des crédits à l'économie s'élève respectivement à 888,69 millions et 1.704,83 millions de dollars tandis que les dépôts passent de 1.738 millions et à 3.060,74 millions de dollars, soit 51,1% et 56,6% en proportion des dépôts bancaires.

Précisons en passant que, selon les données de la Banque Centrale du Congo, le total des prêts en devises accordés au secteur privé est passé de 751,34 millions de dollars, soit 90% des crédits en 2008 et atteignent 1.325,4 millions de dollars à la fin 2012 contre 71,93 millions de dollars de crédit en monnaie nationale durant la même période. La tendance à l'octroi de prêts plus en devises qu'en monnaie nationale est le fait de la flexibilité des banques congolaises qui restent

caractériser par une surliquidité en devises. Toutefois, il convient de préciser que les prêts en devise accordés par ces banques se font, dans la majorité de cas, à très court terme et traduisent, par conséquent, leur faible capacité à favoriser les investissements productifs et la croissance économique. Bref, l'évolution fulgurante des crédits à l'économie, indique sur le plan macroéconomique, le principal facteur d'inquiétude qui réside dans le niveau dissuasif des taux d'intérêt, constituant un frein majeur à l'investissement productif, comme repris dans le tableau ci-après :

Tableau n°3 : Evolution des taux d'intérêt et du taux d'inflation de 2003 à 2013

Année	Taux directeur BCC	Taux d'intérêt débiteur des BCM		Taux d'intérêt créditeur des BCM		Taux d'Inflation
		Monnaie Nationale	Monnaie Etrangère	Monnaie Nationale	Monnaie Etrangère	
2003	8,00	38,00	-	18,00	-	4,40
2004	14,00	28,00	-	13,00	-	9,20
2005	28,80	32,00	-	22,00	-	21,30
2006	40,00	44,40	-	22,40	-	18,20
2007	22,50	41,30	-	15,00	-	9,90
2008	40,00	44,38	-	15,00	-	27,57
2009	70,00	69,70	16,98	19,03	3,55	53,44
2010	22,00	44,69	18,90	11,57	2,87	9,84
2011	20,00	40,61	19,22	14,58	3,30	15,43
2012	4,00	22,51	15,93	6,10	3,35	5,67
2013	2,00	19,18	14,84	3,87	3,19	1,08

Source : Elaboré sur base des Rapports annuels BCC 2012, p. 251 et 2013, p. 71 et p. 240

A partir de 2009, suite à la décélération du rythme de formation de prix intérieurs et de la poursuite de la stabilité sur le marché de change où le taux de change est resté relativement stable²³ mais quelque peu volatile, la Banque Centrale du Congo a décidé d'assouplir progressivement sa politique monétaire en faisant baisser progressivement son taux de réescompte et in fine, les taux d'intérêts dérivés (le taux d'intérêt débiteurs sur les facilités permanentes et le taux d'intérêt créditeur sur les billets de trésorerie). Par cette mesure, le taux directeur de l'institut d'émission est revenu à un niveau plus bas qu'à celui où il se situait entre 1967 et 1976, soit à 2% alors qu'il était à 20% à fin décembre 2011. Cette évolution a entraîné la baisse des autres taux. S'agissant des taux d'intérêt bancaires, la baisse du taux directeur a conduit à une réduction sensible des taux des banques commerciales. En effet, les taux débiteurs en monnaie nationale et en devises ont baissé de 69,7% en 2009 à 19,18% à fin 2013 pour celui en monnaie nationale et de 16,98% à 14,84% à fin décembre 2013 pour celui en devise²⁴. De même, le taux créditeur en monnaie nationale est aussi passé de 19,03% à 3,87% au cours de la dite période. Par contre, malgré cette baisse sensible du taux directeur, entre 2009 et 2013, le taux d'intérêt créditeur en devise est demeuré rigide, avec une moyenne de 3,25%. Par ce fait, il s'ajuste trop lentement à l'évolution du taux directeur et par conséquent, constitue un frein à la croissance de l'activité économique.

Le principal constat qui se dégage de l'évolution de taux d'intérêt sur la période de 2003 à 2013 est d'une part, la forte volatilité de ces taux nominaux qui rend les taux d'intérêt réels aussi

²³ Rapport annuel 2012, Banque Centrale du Congo, p. 205.

²⁴ Rapport annuel 2013, Banque Centrale du Congo, p. 185 et p. 200.

volatiles qu'élevés et d'autre part, les coûts des crédits bancaires exorbitants dans un contexte d'un système bancaire surliquide et aux réserves souvent excédentaires. A cela s'ajoute l'inégalité de traitement dans l'octroi de prêts à laquelle font face les grandes entreprises^(*) d'une part, les Petites et Moyennes Entreprises et les ménages, d'autre part. Avec le temps, cet effet de sélection ne cesse de s'accroître. Si l'on prend en compte les taux créditeurs, entre 2009 et 2013, on aboutit à un spread moyen annuel élevé de 28,3 point en monnaie nationale et 13,92 point en devise.

Cette situation se trouve confirmée par le maintien des taux d'intérêt à des niveaux fortement élevés entraînant l'existence des marges d'intérêt (écart entre taux d'intérêt débiteur et taux d'intérêt créditeur ou spread) se situant largement au-dessus de la moyenne internationalement admise de 4,8%. Un second facteur d'inquiétude est la faiblesse et le caractère déséquilibré de crédit accordé d'une devise à l'autre. La persistance de la dollarisation crée un contexte défavorable pour l'expansion du crédit en monnaie nationale. Ce qui contraste fortement les positions structurellement de surliquidité qui caractérisent les banques congolaises.

Plusieurs explications sont avancées pour justifier le niveau élevé des taux d'intérêt et la frilosité de banques à l'égard des Petites et Moyennes Entreprises et les ménages. Selon, l'Association Congolaise des banques, trois principaux facteurs justifieraient les taux d'intérêt et des marges si élevées. Il s'agit, toutes choses égales par ailleurs, du risque pays, la volatilité du cadre macroéconomique et la lourde fiscalité à laquelle sont soumises les banques.

Par contre, pour la Banque Centrale du Congo²⁵, le coût du crédit demeure toujours élevé au Congo-Kinshasa du fait à la fois de l'environnement du crédit que de l'offre et de la demande. Du côté de l'environnement du crédit, plusieurs facteurs sont avancés pour justifier ce fait. Il s'agit, entre autres : (i) du déficit en infrastructure et des faiblesses d'opportunités économiques, surtout en provinces, (ii) les asymétries d'information caractérisées par l'absence d'information quant à la situation en temps réel de niveaux d'endettement des clients de banques et la faible culture financière de la population, la dollarisation de l'économie qui réduit le financement en monnaie nationale et le recours aux guichets de la Banque Centrale, les charges encourues en matière de recouvrement des frais de justice et de collecte d'impôt et taxes par les banques. (iii) Les contraintes juridiques liées à la coexistence des textes du droit de l'OHADA et du droit interne et le manque d'un régime incitatif dans le secteur financier.

S'agissant des contraintes liées à l'offre de crédit, la Banque Centrale énumère l'absence des ressources longues pour les banques, la faible capitalisation des banques et d'autres institutions financières, la faible inclusion financière, le niveau élevé des charges d'exploitation des banques et l'absence de mécanisme de garantie des crédits et des dépôts. Quant aux contraintes liées à la demande de crédit, elle cite les problèmes liés à l'organisation managériale des opérateurs économiques (PME et PMI), la carence des projets bancables et le déficit des états financiers²⁶.

(*) Les grandes entreprises commerciales opérant dans le secteur du commerce extérieur et générant une rentrée de devise ont toujours accédé facilement et de façon moins contraignante aux crédits aux dépens des secteurs productifs de l'économie, surtout des PME et des ménages congolais. Cet état de chose est le fait que la majorité des intermédiaires financiers se sont implantés au Congo sur l'initiative de grand groupe étranger pour répondre à l'écoulement et l'exportation des matières premières.

²⁵ Banque Centrale du Congo, *Rapport sur la Politique Monétaire au premier semestre 2014*, n° 008, Kinshasa, août, 2014, p. 35 (cf. Encadré 3.1).

²⁶ Idem.

Pour notre part, tout en reconnaissant la pertinence des facteurs cités, les raisons sont à rechercher plutôt du côté de l'insuffisance du contrôle et de la supervision bancaire, des coûts opérationnels importants que supportent les banques (coût d'acquisition des immobilisations, coût du loyer, la rémunération du personnel, etc.) et le caractère oligopolistique du marché bancaire congolais où quelques banques concentrent pratiquement les deux tiers voir 80% des parts du marché. Cette concentration^(*) attribuerait un pouvoir de marché important à certaines banques majoritairement contrôlées de l'extérieur et limite fortement la concurrence entre-elles. Ce qui rend difficile les opportunités d'investissement et de diversification du portefeuille. A ces facteurs, il faudrait y ajouter les insuffisances du système bancaire et judiciaire congolais qui seraient défavorables aux banques pour expliquer l'apathie de la dynamique de crédit, le faible déploiement des banques sur le territoire national constitue aussi une contrainte sur l'octroi de crédit et la forte centralisation des décisions d'octroi de crédit. L'émergence des institutions de micro finance n'a pas beaucoup modifié la situation en dépit du fait qu'elle a ouvert l'accès à des opérations financières aux populations rurales et aux ménages urbains à faible revenu.

Par ailleurs, le recours aux monnaies étrangères s'avère quasi automatique lorsque les possibilités d'investissement et de diversification sont peu nombreuses. Le comportement de dollarisation des agents économiques est souvent motivé, en partie, par le fait que le système bancaire et financier congolais n'offre pas des alternatives attrayantes en matière de diversification du portefeuille ou des « valeurs-refuges » devant permettre la préservation du pouvoir d'achat. Les dépôts à vue des banques commerciales n'offrent aucun taux d'intérêt créditeur et ceux à terme sont également peu attrayants à cause des faibles taux d'intérêt offerts qui ne compensent suffisamment pas la perte du pouvoir d'achat en cas d'une inflation surprise. En dehors des billets de trésorerie émis par la Banque Centrale du Congo et le faible taux d'intérêt des dépôts à terme offerts par les banques congolaises, il n'existe pratiquement aucune autre forme de placement financier autorisé, capable de drainer, de rémunérer et de rentabiliser les encaisses oisives des ménages et des entreprises en dehors du recours à la dollarisation.

Ceci étant, l'accélération des dépôts en devises et le recours aux devises flottantes dépendent de plusieurs facteurs, parmi lesquels : (i) la mauvaise structure fiduciaire caractérisée par une gamme des billets à faible dénomination rendant la monnaie nationale une sous multiple des devises étrangères. En effet, face à une structure fiduciaire inadaptée, les agents économiques se détournent de plus en plus de la monnaie nationale au profit de devises étrangères plus commodes et adaptées aux transactions importantes alors que le recours à la monnaie nationale se

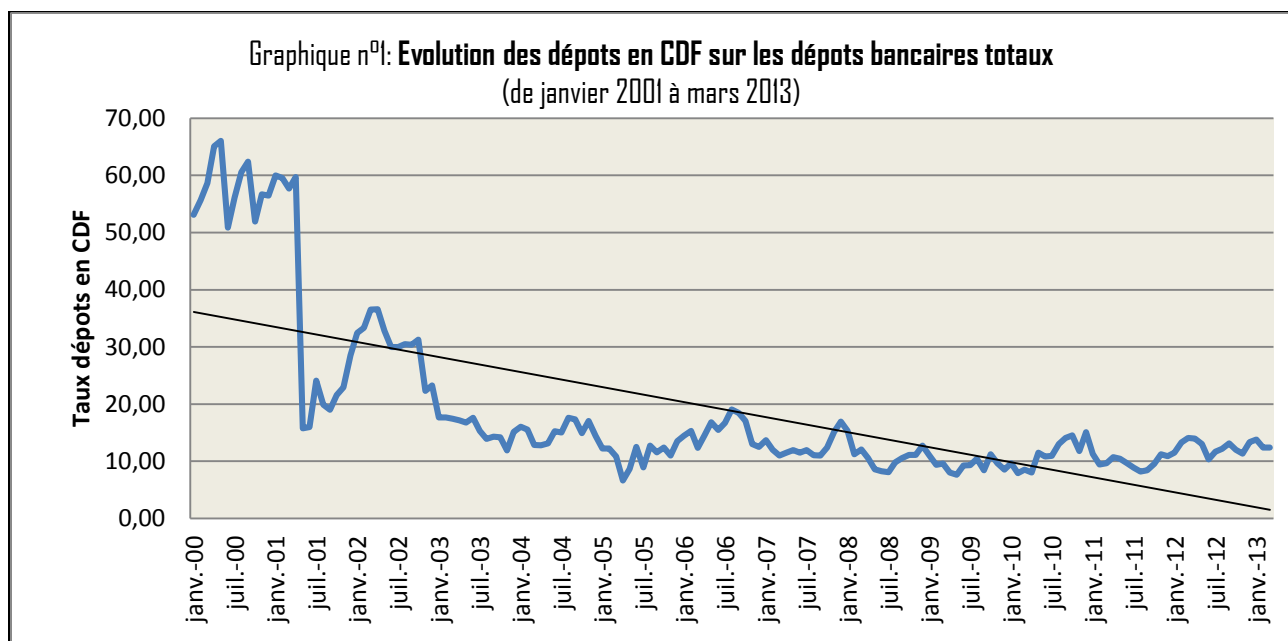
(*) Pour mesurer le degré de concentration dans une branche ou une industrielle, il est souvent fait recours à l'indice H élaboré par Orris Herfindahl et Albert Hirschman. Il s'obtient en faisant la somme du carré des parts de marché exprimé en pourcentage et approximé par le chiffre d'affaires de chaque banque. Il varie de 0 à 10.000. C'est un indice cumulatif dans lequel chaque firme bancaire est pondérée par sa part de marché suivant la formule : $H = \sum_{i=1}^n s_i^2$. Pour plus d'information, lire Lukuitshi-Lua-Nkombe M. A., "Essai sur le système financier de la République Démocratique du Congo: Une contribution à l'amélioration de la supervision bancaire", Director: A. Farber, Solvay Business School, *Thèse de doctorat en Sciences de Gestion*, Université Libre de Bruxelles., 2005.

fait pour des petites transactions ; (ii) la forte volatilité de l'inflation et du taux de change rendant imprévisible les grandeurs macroéconomiques et le comportement futur de l'économie.

Ces facteurs expliquent davantage le comportement des agents économiques pour qui la détention de signes monétaires procède de la simple logique arithmétique et de la préservation du pouvoir d'achat. Comme on peut l'observer sur le graphique n°1 ci-dessous retrace à rebours depuis fin mai 2001, date à laquelle la restriction de détention des devises étrangères dans l'espace monétaire congolais a été levée, toutes les quantités de devises qui circuleraient en dehors des circuits officiels et qui auraient été canalisés vers les banques sous forme des dépôts en devises entraînant un accroissement fulgurant des dépôts en devises et une chute proportionnelle des dépôts en monnaie nationale.

Comme indiqué précédemment, pour garder leur degré de profitabilité, les banques congolaises tablent, durant plus d'une décennie, en collaboration avec la Banque Centrale du Congo, sur la positivité de leurs marges d'intérêt par le biais du contrôle permanent de l'évolution de l'inflation et de son incidence sur les taux d'intérêt offerts sur les prêts que sur les dépôts. Les données du secteur laissent apparaître que les taux d'intérêt des dépôts en monnaie nationale et en dollars ont suivi une trajectoire selon la conjoncture économique du moment, parfois ascendante et quelques fois descendante.

Comme nous pouvons le remarquer à travers les données reprises dans le tableau n°4 ci-après, entre 2000 et 2008, le taux de dollarisation mesuré par le rapport des dépôts en devises sur la masse monétaire au sens large s'est révélé progressif dans le temps. L'accélération évidente de la dollarisation observée entre 2000 et 2001 résulte de la levée de l'interdiction de la libre circulation des devises étrangères dans l'espace monétaire congolais ayant drainé vers les circuits bancaires formels les devises flottantes qui circulaient hors banque estimées à 18.415,94 en 2001. La restauration de la stabilité du niveau général des prix, de change, l'assainissement et le contrôle du système financier et bancaire n'y ont fondamentalement rien changé. La dollarisation au sens large est passée de 11,2% en 2000, 40,02% en 2003 et franchit la barre de 50% dès l'année 2007 et atteint 68,02% à fin 2013. Les autorités congolaises n'ont pas su venir à bout de la préférence des agents économiques pour les devises étrangères.



II.2.3. Persistance de la dollarisation congolaise : les explications courantes

D'aucuns pensent que la persistance de la dollarisation au sein de l'économie congolaise dans un contexte de stabilité monétaire retrouvée est une situation particulièrement congolaise. Non, les évidences internationales révèlent que les pays qui ont longtemps souffert d'une inflation forte, ont vu la dollarisation se poursuivre voire s'accélérer après la restauration de la stabilité monétaire. Ce phénomène a été observé dans certains pays latino-américains tels que l'Argentine, la Bolivie, le Mexique, le Pérou, Uruguay et asiatiques dont la Turquie et le Liban.

En Argentine, par exemple, malgré la maîtrise de l'inflation à partir de 1991, la dollarisation est passée d'environ 10% en 1988 à 50% en 1995. En Bolivie, la stabilité monétaire nonobstant des perturbations passagères, a été restaurée à dater de 1986, mais le taux de dollarisation entre cette année et 1996, est passé de 20 à 80%. Au Pérou, malgré l'éradication de l'hyperinflation consécutive à la réforme monétaire de 1991, le taux de dollarisation est passé, quatre ans après, de 58% à 65%. Au Liban, la dollarisation avait disparu de ce pays avec le rétablissement de la stabilité macroéconomique en 1991. Elle s'est toutefois aggravée trois ans après la normalisation économique et politique²⁷.

Toutefois, certains pays d'Amérique Latine ont réussi à réduire sensiblement la dollarisation après avoir obtenu et maintenu l'inflation à des niveaux plus bas au cours des années 2000, notamment ceux où elle était très élevée en 2001. Les exemples les plus marquants, note Maria A. Oliva²⁸, sont la Bolivie, le Paraguay, Uruguay et le Pérou où la proportion des dépôts en devises par rapport au total des dépôts bancaires a chuté de 93,2% en 2001 à 51,4% en 2010, de 69,7 % à 43,6%, de 87% à 76,6% et de 78,5% à 49,7% respectivement. Bien que cette tendance

²⁷ NGONGA NZINGA et MUSUSA ULIMWENGU, *op cit.*

²⁸ MARIA A. OLIVA, *RDC : Programme d'évaluation du secteur financier*, Département des Marchés Monétaires et de Capitaux, exposé présenté le 22 février 2014 à la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa par l'équipe du FMI, 2014, 16 p.

baissière se soit ralentie depuis peu à la suite de la crise financière internationale, le degré de dollarisation de ces pays reste très inférieur à celui de 2001. Cette tendance à la dé-dollarisation témoigne d'une préférence croissante des agents économiques pour la monnaie nationale qui peut être liée au regain de confiance, lui-même dû à l'élimination de l'hyperinflation et à la mise en œuvre de politiques économiques et financières saines. Mais quels sont les facteurs qui expliqueraient la résilience de la dollarisation en République Démocratique du Congo ?

Plusieurs explications sont avancées pour justifier la persistance et le degré élevé de la dollarisation des dépôts dans un environnement de faible inflation. Selon certains économistes, la dollarisation de dépôt serait fonction des différentiels de rémunération perçus sur les dépôts en devises et les dépôts en monnaie domestique. Guidotti et Rodriguez (1992) suggèrent, quant eux, que les coûts de transaction qui surviennent en passant d'une monnaie à l'autre justifiée par l'hypothèse d'économies d'échelle dans l'utilisation d'une monnaie unique impliquent qu'il y a une gamme de taux d'inflation pour laquelle le degré de dollarisation reste inchangé. Pour d'autres auteurs, la persistance des pratiques de paiement et de compte en devises dans les économies ayant rétabli la stabilité monétaire et financière s'explique par le développement d'effet de réseaux : l'usage courant d'une devise en tant qu'intermédiaire des échanges tendrait à accroître les coûts d'un retour à la monnaie domestique.

Tableau n°4: **Evolution du Taux de dollarisation, d'inflation, de change et volatilité de l'inflation de 2000 à fin mars 2013** (en millions de CDF)

Année	Masse monétaire (1)	Dépôt en devise (2)	Taux de dollarisation (en %) (3)=(2)/(1)	Taux d'inflation	Volatilité	Taux de change fin période	Variation du taux de change	Variation cumulée du taux de change
2000	23 558,06	2 630,35	11,17	511,21	-	50	-	-
2001	77 143,73	27 033,71	35,04	135,09	-376,12	320,08	270,08	270,08
2002	98 832,88	36 034,23	36,46	15,8	-119,29	377,4	57,32	327,4
2003	130 118,71	52 071,47	40,02	4,44	-11,36	369,37	-8,03	319,37
2004	222 226,54	97 829,88	44,02	9,22	4,78	440,56	71,19	390,56
2005	277 111,48	128 017,57	46,20	21,27	12,05	437,07	-3,49	387,07
2006	444 151,73	213 074,30	47,97	18,2	-3,07	503,43	66,36	453,43
2007	658 417,27	338 464,28	51,41	9,96	-8,24	502,99	-0,44	452,99
2008	1 041 376,54	604 655,60	58,06	27,57	17,61	639,8	136,81	589,80
2009	1 543 536,14	1 018 496,88	65,98	53,4	25,83	902,66	262,86	852,66
2010	2 009 609,00	1 249 968,00	62,20	9,84	-43,56	915,13	12,47	865,13
2011	2 443 558,00	1 610 812,00	65,92	15,43	5,59	910,82	-4,31	860,82
2012	2 953 692,00	2 021 383,00	68,44	5,67	-9,76	915,17	4,35	865,17
2013	3 482 038,00	2 368 534,00	68,02	1,08	-4,59	926,43	11,26	876,43

Source : Elaboré sur base du Rapport annuel BCC 2012, p. 225 et *Bulletin mensuel d'infos stat, mars 2014*.

En outre, il semble que les coûts de transaction survenus lors de l'échange de monnaies peuvent eux-mêmes dépendre du degré de dollarisation de l'économie. Car, du point de vue individuel, il est plus coûteux de passer de la monnaie nationale à la monnaie étrangère si le degré

de substitution monétaire est faible²⁹. Ainsi, réduire la propension à détenir des liquidités en monnaies étrangères requiert donc un taux d'inflation très bas et s'inscrit dans la durée pour permettre aux individus de retrouver l'habileté à utiliser la monnaie nationale.

Une explication alternative est celle qui ne tient pas compte de l'existence des coûts de transaction mais plutôt qui souligne le fait que le degré de substitution monétaire dépend non seulement des anticipations d'inflation et de la dépréciation du taux de change, mais aussi du risque ou de la volatilité associée à ces variables. Alors qu'en période d'hyperinflation ou d'inflation élevée, la composante risque tend à être dominée par le niveau même d'inflation élevé. En période post stabilisation ou d'inflation basse les facteurs de risque ou de volatilité deviennent plus importants. Toutes choses égales par ailleurs, la volatilité des prix et des taux de change induisent les détenteurs d'actifs à abandonner la monnaie nationale en faveur d'une monnaie étrangère jugée plus stable et moins volatile.

Par conséquent, réduire le degré de dollarisation requiert non seulement une réduction des niveaux de taux d'inflation anticipée et de la dépréciation du taux de change, mais aussi une réduction de la volatilité de ces variables. Toutefois, dans la mesure où la dollarisation entraîne une augmentation de flux des fonds en devise au sein du système bancaire, comme démontré précédemment, elle peut être bénéfique. Un fort degré de dollarisation peut simplement et principalement refléter un souci de diversification de portefeuille dans un environnement où les possibilités d'investissement sont étroites.

En outre, la détention et l'utilisation du dollar en République Démocratique du Congo, depuis plus de deux décennies, devient de plus en plus un comportement patrimonial dans le vécu quotidien des congolais. Comme l'indique le rapport sur la politique monétaire en 2012 de la banque Centrale du Congo³⁰, la fixation des prix de nombreux biens et services et actifs financiers (frais académiques, assurances, taxes, loyers, dépôts bancaires, automobiles, salaires, etc.) s'effectuent en référence aux monnaies étrangères, principalement le dollar américain. L'institutionnalisation de l'indexation des prix a déformé le processus de formation des prix intérieurs.

Comme stipulé ci-dessus, l'irréversibilité à la baisse du taux de dollarisation au sein de l'économie congolaise, dans la première phase de la stabilisation, résulterait, toutes choses égales par ailleurs, entre autres de l'effet d'hystérèse dans le comportement des agents économiques qui n'ont pas cru au maintien durable de la stabilité macroéconomique restaurée mais pour qui la plupart des avatars de l'hyperinflation continuent et se nourrissent de la volatilité de l'inflation. De plus, la perte de confiance généralisée en la monnaie nationale enregistrée durant les années 1990, à la suite de l'hyperinflation et de la forte dépréciation de la monnaie nationale n'ont complètement pu être restaurée jusque là. La confiance étant un facteur psychologique, son rétablissement va au-delà des considérations macroéconomiques et s'inscrit plus dans la logique sociologique voire culturelle des peuples.

²⁹ BALINO, T., BENNETT, A. & BORENSZTEIN, E. (1999), "Monetary Policy in dollarized economies", *Occasional paper 171*, International Monetary Fund, Washington DC, p.5.

³⁰ BANQUE CENTRALE DU CONGO (2013), *Rapport sur la politique monétaire en 2012*, n° 005, février, Kinshasa, p.55

Enfin, « l'effet de cliquet » observé dans le comportement de la dollarisation congolaise, s'explique, toutes choses égales par ailleurs, par la perception que les agents économiques ont de la nature même de la politique économique, mises en place, de ses signaux ainsi que des perspectives qu'elles offrent dans la capacité des autorités monétaires à lutter efficacement contre la hausse des prix, la volatilité de l'inflation et de change. Elle tiendrait également de l'inadaptation de la structure fiduciaire qui, jusqu'à fin juin 2012, avait pour coupure à valeur faciale la plus élevée, le billet de 500 francs congolais dont l'équivalence en dollar n'était que de moins d'un dollar, soit 0,5425 cents. Une telle structure fiduciaire fait de la monnaie nationale une sous multiple des devises en circulation au sein de l'économie et non sa concurrente. Toutefois, depuis le 1^{er} juillet 2012, la structure fiduciaire congolaise a été renforcée avec la mise en circulation des billets à valeur faciale élevée de 1.000, 5.000, 10.000 et 20.000 francs congolais.

Au niveau microéconomique, la persistance de la dollarisation peut également se comprendre comme une forme d'innovation financière créée par l'agent économique (et non par le système financier) pour se protéger contre l'inflation ou sa volatilité. Or, cette forme d'innovation financière a un coût fixe initial en termes d'apprentissage et d'adoption qui est élevé, de telle sorte que le retour à la monnaie nationale ne suit plus automatiquement la désinflation et la stabilité du taux de change. En effet, la baisse de l'inflation et la stabilité du taux de change, si elles signifient une baisse du coût d'usage de la monnaie nationale, elles n'impliquent pas nécessairement une hausse du coût d'usage de la monnaie étrangère qui contrebalancerait le coût initial d'adoption. Seule l'anticipation d'une appréciation durable de la monnaie nationale serait susceptible de constituer un véritable coût pour l'usage de la monnaie étrangère. Hormis ce cas, il n'y a que peu d'avantage à réutiliser abondamment la monnaie nationale à la place de la monnaie étrangère dans les transactions qu'en tant que réserve de valeur.

Au niveau individuel, l'intérêt de détenir et d'utiliser la monnaie étrangère augmente avec la détention de cette monnaie étrangère par la communauté ou, en d'autres termes, le coût marginal de l'utilisation du dollar diminue avec la détention agrégée de cette monnaie. De plus, la faible crédibilité de l'autorité monétaire dans sa capacité à stabiliser durablement l'économie, cause et, conséquence d'une longue période de déséquilibre, renforce la perception des agents économiques que l'avantage d'utiliser la monnaie étrangère demeurerait. Cet avantage élevé et durable a certainement poussé graduellement une part toujours plus importante de la population à adopter la monnaie étrangère pour un nombre croissant d'opérations et à ne recourir à la monnaie nationale que pour des transactions résiduelles et de faibles valeurs. Une interrogation demeure posée : est-il possible de dédollariser l'économie congolaise ?

III. REUSSIR LA DEDOLLARISATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE : Quelles en sont les conditions nécessaires et suffisantes ?

III.1. *Position du Problème*

La persistance de la dollarisation au sein de l'économie congolaise, malgré la baisse significative de l'inflation depuis 2002 et de la stabilité du taux de change nominal, remet en cause la souveraineté monétaire en République Démocratique du Congo de manière structurelle. La monnaie nationale, de moins en moins utilisée dans des grosses transactions, elle est remplacée par une monnaie internationale dans l'exercice de ses fonctions essentielles. Le passage de

l'économie subissant un degré de dollarisation partielle élevé à une économie dotée d'une monnaie pleinement souveraine est un processus lent, long et de longue haleine.

L'expérience congolaise des treize dernières années est, à cet égard, instructive. Au lendemain de la crise monétaire qu'a traversé le pays, au cours des années 90, une décision radicale a été prise. En mai 2001, la détention des devises étrangères a été de nouveau autorisée, après sa suspension deux ans plus tôt. Une politique monétaire et de change originale a été adoptée. La banque centrale du Congo a, depuis plus de dix ans, un objectif prioritaire de stabilité du niveau général des prix. Cependant, ses attributions ne s'arrêtent pas là puisque, sans y être contrainte, elle a un objectif implicite de veiller sur la stabilité externe de la monnaie nationale via le contrôle du taux de change. Le régime de change adopté est le flottement, mais la banque centrale intervient parfois sur le marché de change afin d'éviter des variations trop brutales et importantes du taux de change. Cette action de la banque centrale a pour objectif d'éviter, du fait de la dollarisation, une exposition trop forte des différents secteurs de l'économie au risque de change. Le but de la banque centrale est de favoriser une baisse du niveau de dollarisation financière et réelle par l'interaction entre l'amélioration de sa crédibilité et les incitations à l'utilisation de la monnaie nationale. La démarche générale est de favoriser des comportements impliquant une prise de risque plus faible.

Soucieux de restaurer les principales fonctions de la monnaie nationale afin de renforcer le système national de paiement, les autorités congolaises se sont accordées à mettre en place une stratégie visant à réduire la dollarisation au sein de l'économie nationale. Toutefois, envisager une dé-dollarisation brutale de l'économie congolaise risque d'être contre-productif. Si l'objectif final est de restaurer une souveraineté monétaire pleine et entière. Dédollariser sur une base coercitive peut remettre en cause la faculté de l'autorité monétaire à susciter une confiance suffisante, qu'elle soit éthique ou hiérarchique. L'expérience congolaise des années 1998 à avril 2001 confirme cet état de fait.

En effet, les méfaits sur l'économie qu'a occasionnés la décision de décembre 1998, par laquelle les autorités congolaises ont décrété la fermeture des bureaux de change et l'interdiction de détenir des devises étrangères couplée au Décret-loi n°177 du 08 janvier 1999 qui réaffirmait le principe d'un nominalisme monétaire rigoureux en interdisant d'exprimer et d'effectuer des transactions sur le territoire national en monnaies autres que le franc congolais ont eu des conséquences socioéconomiques négatives. La prohibition subite de l'utilisation des devises étrangères, loin d'assurer la restauration de la souveraineté monétaire du pays ou la confiance en elle, elle risque d'entraîner une démonétisation brutale voire une déflation monétaire durable de l'économie du fait de la proportion importante de la composante devises étrangères dans la masse monétaire.

En outre, une économie où la monnaie nationale n'est pas jugée suffisamment forte et crédible par sa population, la possibilité d'utiliser les devises permet d'améliorer l'intermédiation financière comme indiqué précédemment. Cet avantage est souvent annulé si une restriction subite de son utilisation est décidée. Ainsi, rétablir l'interdiction de détenir des devises, pour lutter contre la dollarisation, serait inefficace, dangereux pour le redressement déjà obtenu et pas du tout

souhaitable, car donnant une image de retour en arrière^(*). Mais, comment pouvons-nous envisager dédollariser l'économie congolaise sur des bases saines ? Quelles en sont les conditions nécessaires et suffisantes ?

III.2. Les conditions nécessaires de la dé-dollarisation

La dé-dollarisation d'une économie dépend des politiques économiques passées, de celles présentes et en cours d'exécution mais aussi de celles à venir. La politique de stabilisation et les réformes structurelles en exécution, au cours des treize dernières années, ont amélioré favorablement et durablement la conjoncture économique du pays, surtout au cours de cinq dernières années (2009-2013). Les prix intérieurs et le taux de change sont relativement stabilisés, l'ouverture sur l'extérieur, en termes de flux commerciaux ou d'investissements, est plus rapide et favorise la reprise de la croissance économique. Cette croissance, bien qu'impulsée fortement par le comportement de l'économie mondiale, demeure forte et soutenue avec une moyenne de 7,1% l'an au cours de la période de 2009 à 2013. A l'heure actuelle, le pays dispose de réserves de change relativement importantes qui, entre 2010 et 2013, évoluent dans l'intervalle de 1.327,21 millions et 1.745,41 millions de dollars, soit plus de 2 mois d'importation respectivement contre la norme de trois mois d'importations fixée par le Fonds Monétaire International pour les économies en développement.

L'environnement macroéconomique demeure stable avec des prix intérieurs sous contrôle de l'autorité monétaire, avec une moyenne annuelle d'inflation de 4% et le taux de change qui demeure relativement stable oscillant, depuis 2009, entre respectivement 909,13 et 923,17 francs le dollar. Le secteur financier se développe et se consolide progressivement. La plus grande contrainte demeure la forte volatilité de l'inflation et les fluctuations du taux de change nominale depuis 2009. La volatilité de l'inflation s'expliquerait, toutes choses égales par ailleurs, selon Kabeya Tshikuku^(*), par des facteurs structurels, à savoir : la diversité infinie des offres extérieures des biens et services et des circuits que le pays emprunte pour son approvisionnement, l'hyperfragmentation de l'espace économique national, la variabilité de contrainte et facilité à l'échange, l'instabilité du modèle de consommation et l'éventail étroit des alternatives de financement des déficits publics.

D'après Kabeya Tshikuku³¹, la lutte contre la volatilité de l'inflation passe par la mise en place des politiques sectorielles (surtout une bonne politique agricole, industrielle, celle d'aménagement du territoire à travers l'amélioration des routes de déserte agricole facilitant

(*) Depuis le jeudi 22 mai 2014, la Banque Centrale du Congo s'est dotée d'une Nouvelle Réglementation de change. Celle-ci stipule que : « *les transactions sur le territoire national ne peuvent se dérouler en monnaie étrangère que sur accord des parties* ». Le principe implicite étant celui de règlement des transactions en monnaie nationale des droits et autres taxes dus à l'Etat et à ses démembrements même ceux payés par les sociétés minières et pétrolières de production. Elle exige que tout paiement d'une somme en francs congolais ou en monnaie étrangère supérieure à 10.000 dollars américains ne puisse être effectué en espèces, excepté dans les villes ou territoires dépourvus d'établissement bancaires et fixe les délais de rapatriement des recettes d'exportation à 60 jours contre 30 jours auparavant (Réglementation de change de 2001). Cette mesure vise à encourager les résidents à utiliser les services bancaires, plutôt qu'à thésauriser leurs encaisses ou à les placer à l'étranger.

(*) Propos recueilli lors de la conférence organisée le 18 juin 2011 par la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa sur la Politique Monétaire et lutte contre la volatilité de l'inflation : Résultats et Perspectives pour l'économie congolaise de 2002 à 2010 présentée par le Chef de travaux Ngonga Nzinga.

³¹ Idem.

l'évacuation de la production et leur acheminement vers les centres de consommation,...) visant l'amélioration de l'offre intérieure.

A l'heure actuelle, l'économie congolaise remplit la majeure partie des conditions nécessaires d'une politique assez acceptable de dé-dollarisation. Depuis 2001, grâce à sa restructuration, le système financier, bancaire et des établissements de micro-finance connaissent une reprise louable caractérisée par l'augmentation numérique des établissements de crédit, l'amélioration de la bancarisation, l'augmentation du volume de crédit et des dépôts, la modernisation du système national des paiements par l'introduction de nouveaux instruments de paiement dont la monétique avec le Mobile Banking, le développement des terminaux électroniques avec les distributeurs des billets de banque, les cartes de crédit et de débit, la mise en place de télé-compensation des transactions bancaires sur toute l'étendue du pays et l'adaptation progressive de la structure fiduciaire aux besoins de l'économie par la mise en circulation des billets de 1.000, 5.000, 10.000 et 20.000 francs congolais depuis le 1^{er} juillet 2012.

Toutefois, pour réussir le processus de dé-dollarisation, il convient que les mesures soient appliquées à trois niveaux à savoir : du Gouvernement, du système bancaire et des acteurs non financiers. Chacun des acteurs étant conscient de son rôle dans ce processus.

Au niveau de la conduite de la politique économique, les autorités congolaises doivent fournir des efforts en vue de mener une gestion macroéconomique rigoureuse visant le maintien de l'inflation à des niveaux bas, régulier et prévisibles. Lutter contre la forte volatilité de l'inflation et les fluctuations du taux de change. Mettre en place des stratégies visant l'accroissement des réserves de change, comme nous l'avons précédemment indiqué. Outre ces mesures, les autorités congolaises doivent chercher à maîtriser les anticipations des agents économiques à travers l'exécution d'une politique économique saine et prévisible. Créer les conditions d'émergence d'un marché des actifs financiers négociables en monnaie nationale substituable aux devises étrangères. L'expérience cumulée via les opérations d'adjudications des billets de trésorerie devrait servir de point d'encrage d'une réflexion dans ce sens. Ce qui aurait pour avantage de faciliter la diversification de l'offre d'actifs financiers en monnaie nationale susceptibles de concurrencer les devises et à créer une désincitation à la détention des devises étrangères.

Au niveau de la politique monétaire, les mesures de dé-dollarisation devront porter sur le renforcement de la gestion des liquidités et des instruments par l'introduction des effets à moyen terme en monnaie nationale, le développement des marchés monétaires et des capitaux nationaux et une plus grande flexibilité dans l'utilisation de la monnaie nationale. La mise en place d'un marché financier national est l'une des conditions nécessaires du fait qu'il permet l'intermédiation effective et de mécanismes efficaces, de transmission de la politique monétaire. Renforcer le développement du marché interbancaire. Envisager la réduction du coefficient de la réserve obligatoire en monnaie nationale, encourager l'expansion des circuits financiers, renforcer le contrôle et la supervision bancaire et la diversification par la création des établissements bancaires aux capitaux congolais tout en envisageant la redynamisation et le renforcement de la Caisse d'épargne du Congo et le parachèvement de la restructuration et la capitalisation de la banque Centrale du Congo en vue de garantir son indépendance financière.

Au niveau budgétaire, redynamiser le marché de la dette publique afin de promouvoir l'émergence d'un marché des titres du trésor en monnaie nationale substituables aux devises

étrangères. Ce qui suppose l'émission des bons du trésor négociables à court terme et des obligations d'Etat négociables en monnaie nationale à long terme. Pour que ces titres publics soient attractifs par rapport à la détention des devises étrangères, l'Etat devra veiller, non seulement à la positivité des taux d'intérêt servis sur ces titres, mais aussi qu'ils aient un traitement autre que les bons du trésor émis durant la décennie 80 et, dont une part importante n'a jamais été remboursée. L'avantage d'une telle stratégie est de procurer des ressources à l'Etat en finançant par l'emprunt une part de son déficit mais aussi, elle est de nature à créer un choc psychologique favorable dans la population. Surtout, si l'opération se fait avec une plus grande transparence.

En outre, il faudrait que les autorités congolaises envisagent et exigent que l'ensemble des transactions de l'Etat avec les agents économiques résidents soient réglées en monnaie nationale pour en accroître la demande comme le préconise la nouvelle réglementation de change de mai 2014. Renforcer la gestion de la dette intérieure et l'émission d'obligations d'Etat à plus long terme afin de stimuler le développement d'un marché obligataire local.

Au niveau du système bancaire, il faudra encourager les banques à consentir davantage de crédits en monnaie nationale en faisant valoir une plus grande possibilité de refinancement auprès de la Banque centrale du Congo. Les encourager à multiplier les distributeurs automatiques en monnaie nationale, devant permettre aux clients de régler leurs achats en francs congolais, par carte, introduire sur le marché des produits dérivés en particulier, les couvertures de risque de change, risque de taux et autres produits nécessaires.

Pour les agents non financiers, envisager de mener des actions qui les convainquent du bien fondé de la mesure dans le cadre d'un climat de stabilité et de sécurité. Mener des campagnes et des actions qui obligent des entreprises à payer les salaires de leurs employés et aussi à libeller leurs factures en francs congolais. Toutes ces actions constituent des mesures à prendre en vue de garantir, dans la durée, les conditions nécessaires d'une dé-dollarisation. Toutefois, la condition la plus significative, pensons-nous, demeure le rétablissement de la confiance (hiérarchique, méthodique et éthique) en la monnaie nationale. Mais, comment le faire ?

III.3. La condition suffisante de la dé-dollarisation congolaise : « la confiance »

La dé-dollarisation, importante pour améliorer la souveraineté monétaire de République Démocratique du Congo, passe par un processus long et de préférence incitative. Ainsi, la priorité serait, pensons-nous, sans plus ni moins, la restauration de la confiance en la monnaie nationale. La confiance^(*) constitue un facteur primordial dans le processus d'intégration sociale de la monnaie. Elle demeure un passage obligé dans le processus de dé-dollarisation dans la mesure où les individus sont censés renouer avec l'usage, à grande échelle, de la monnaie nationale. Cette réalité reste, compatible avec le maintien durable d'un faible niveau d'inflation, moins volatile et d'une maîtrise des fluctuations du taux de change du franc congolais par rapport aux devises étrangères et de leur maintien dans la fourchette de fluctuation acceptable et prévisible.

Par ailleurs, il convient de noter que la crise de la monnaie va au-delà d'une conception fonctionnaliste selon laquelle la monnaie n'est qu'un simple instrument permettant d'assurer des

(*) La confiance se définit selon AGLIETTA M., comme la disposition d'esprit individuelle qui appréhende la communauté de paiement comme une réalité qui dépasse l'horizon économique de chaque individu, *op. cit.*, 1998, p.99

fonctions monétaires mais il convient d'y opposer une conception institutionnaliste. Par cette nouvelle approche d'analyse, on est à mesure d'élargir la portée du phénomène de dollarisation bien au-delà des pratiques monétaires qui l'accompagnent. La dollarisation est alors analysée comme une crise de la monnaie en tant qu'institution sociale qui met à mal la souveraineté monétaire. En tant que telle, note Jean Pierre Ponsot³², toute monnaie recèle une dimension symbolique et identitaire. Elle est un vecteur d'identification au sein d'une communauté donnée, au même titre que le drapeau, les emblèmes, les monuments, la langue, l'hymne nationale, l'équipe nationale de Foot Ball, etc.

Pour mesurer la portée de la crise de légitimité de la monnaie, poursuit Ponsot³³, il convient de bien comprendre que cette dimension symbolique et identitaire de la monnaie ne prévaudrait pas si celle-ci n'était pas avant tout une unité de compte, et plus précisément une unité de compte unique. Elle représente donc un principe de numérisation des relations sociales essentielles à l'intelligibilité de l'économie.

Lorsque la dollarisation intervient, les agents économiques se détachent de l'unité de compte domestique au profit d'une unité de compte extérieure à la communauté nationale. Ainsi, dédollariser l'économie, n'est rien d'autre que restaurer cette unité de compte domestique mieux, c'est envisager les actions et les stratégies qui visent à restaurer la confiance en la monnaie nationale, oui à l'unité de compte domestique au-delà de la simple décision politique. La confiance en cette dernière résulte en partie de sa stabilité. L'unité de compte nationale fait référence à deux représentations du prix de l'unité de compte : celle du niveau général des prix, et celle du taux de change. Or, en tant que point de référence des relations économiques, la stabilité durable de l'unité de compte constitue l'élément essentiel de la confiance. Si la stabilité de l'unité de compte n'est plus assurée, la confiance collective en la monnaie est ébranlée, son acceptation par autrui est remise en question, et c'est toute l'organisation monétaire du pays qui est atteinte. La monnaie nationale devient illégitime aux yeux des agents économiques, note Ponsot³⁴, même si chacun d'entre eux pense n'avoir aucune part de responsabilité dans la perte de la qualité de la monnaie.

Par ailleurs, l'approche historique de la monnaie nous apprend que c'est la « confiance » (*fiducia*) qui est à l'origine de son acceptation entre les individus (Simmel, 1987 cité par Bernou, 2005). Lorsqu'on adopte un raisonnement dynamique, cette notion de confiance apparaît plus claire.

En effet, comme le souligne Aglietta, si la monnaie est acceptée par tout le monde, c'est bien parce que tout le monde s'attend à ce que n'importe qui d'autre l'accepte et l'acceptera perpétuellement³⁵. La monnaie est un bien qu'on recherche certes parce qu'elle facilite les transactions mais aussi parce qu'elle constitue, dans tous les cas, une réserve de valeur de choix, c'est-à-dire, un moyen commode de détenir de la richesse et devrait ainsi permettre le transfert de la valeur du présent vers le futur sans risque de perte. Cette dernière fonction monétaire est la plus délicate et la plus volatile, elle se dilue rapidement dès que l'emploi de la monnaie nationale pour l'achat de biens utiles ou l'acquisition d'autres monnaies ne se fait plus avec un rapport d'échange stable et prévisible. L'inflation ou la dépréciation de la monnaie sape la confiance des individus

³² PONSOT J.-P., (2003), *op. cit.*, p. 11.

³³ *Idem*

³⁴ *Ibidem*

³⁵ AGLIETTA M., « L'ambivalence de l'argent », *Revue Française d'Economie*, Vol. III, Été, 1988, p. 99.

dans l'ordre monétaire et remet en cause la faculté de l'échange monétaire à concilier la justice sociale et le transfert des ressources.

La confiance est l'essence même d'une monnaie, cette dernière étant une créance des citoyens sur le « prince-émetteur ». La confiance en la monnaie ne s'impose ni ne se décrète. Comme le dit si bien Jérôme Blanc, « imposer la confiance, c'est manquer singulièrement soi-même de confiance que de vouloir la forcer chez les autres en jouant sur la terreur »³⁶. Elle est un rapport qui se construit en fonction de la représentation que les gens se font régulièrement de ce que la monnaie vaudra dans le futur proche et lointain. Si la confiance découlait au début des habitudes et conventions sociales, elle devint avec le temps, un attribut que le pouvoir central a canalisé par la loi. Grâce à ses privilèges de puissance publique, celui-ci l'a institutionnalisée en dotant un étalon du cours légal (pouvoir libératoire) puis du cours forcé (valeur intrinsèque). C'est ainsi que la monnaie est indubitablement devenue une affaire d'ordre public, étroitement liée à la réputation de son émetteur historique : l'Etat. Comme le souligne Eloi Laurent^(*) citant François Simiand (1934), la valeur d'une monnaie ou la confiance en elle n'est pas faite d'éléments physiques, quantifiés ou quantifiables, entre lesquels s'établit un rapport mathématique qui constitue ou mesure sa valeur. Elle est faite d'appréciation, d'estimation, de croyance, de confiance, de défiance, produits de sentiment autant que de raison ; c'est simplement et d'ensemble une croyance et une foi en cette expression de valeur qui porte la marque d'un pays.

C'est pourquoi, la confiance en la monnaie doit se comprendre, pensons-nous, comme de la confiance sociale cristallisée. Elle s'exprime dans l'acceptabilité inconditionnelle de tous. Comme cette acceptabilité n'a pas de garantie naturelle ou physique, elle peut être perturbée, voire détruite, par les crises monétaires dues, le plus souvent, à l'incapacité des autorités à mettre en œuvre des politiques crédibles et cohérentes, pour résoudre les problèmes d'inflation ou de dépréciation monétaires. Cette incapacité des autorités entraîne une détérioration significative de la confiance des agents économiques et contribue, ni plus ni moins, à amoindrir les perspectives du rétablissement des attributs monétaires.

Dès lors, la confiance en la monnaie dépasse la question du cadre macroéconomique, de l'amélioration et de la solidité du secteur bancaire ou financier, de son développement, du système d'entreprises et de la puissance publique. Ces éléments sont des conditions nécessaires mais non suffisantes dans le rétablissement et la restauration durable de la confiance. La crise de la monnaie est bien plus qu'une crise de souveraineté politique entendue au sens étroit du pouvoir de l'Etat : c'est une crise de la légitimité sociale. Rétablir la confiance, c'est restaurer cette légitimité.

Pensez que la correction des déséquilibres à l'origine de l'excédent de liquidité, c'est-à-dire, de l'instabilité monétaire, à savoir : limiter les déficits publics et les émissions monétaires ex-nihilo pour continuer à stabiliser la monnaie nationale et ainsi espérer consolider la confiance de la population en elle ne suffit pas. Il est vrai que par une gestion stricte, il est possible de préserver la stabilité monétaire, gage d'une confiance à la longue dans l'institution émettrice.

³⁶ BLANC J., (1998), *Les monnaies parallèles : Approches historiques et théoriques*, Thèse de doctorat (N.R) en Sciences Economiques, sous la direction de Jean-Michel SERVET, Université de Lumière Lyon-2, cfr chapitre 11 sur les facteurs de construction de la confiance, p.421 et suiv.

(*) Pour le lecteur intéressé par la théorie de la confiance, lire ELOI LAURENT, *Economie de la confiance*, éditions la Découverte, collection Repères, Paris, 2012, 124 pages.

Toutefois, tant que les mesures prises n'aboutissent pas à une redéfinition de la confiance des citoyens et donc à la « re-stabilisation » des horizons sociaux, la crise de confiance en la monnaie devient une crise de la norme sociale qui se mue finalement en crise de la confiance interpersonnelle. Comme l'ont si bien dit Aglietta et Orléan³⁷, d'un coté, la confiance collective en la monnaie est une promesse d'harmonie dans les échanges, de l'autre, le pouvoir de l'argent déclenche des crises qui sont des facteurs de désordre dans l'ensemble de l'économie. Et Aglietta³⁸ d'ajouter que *c'est la qualité des actes de la banque centrale [...], qui entraîne la confiance des agents privés, laquelle induit la stabilité de la quantité de liquidité demandée*. Une monnaie nationale autonome est un attribut de souveraineté qu'un Etat accepte difficilement de voir disparaître.

En conclusion, décréter que seule l'unité de compte reconnue par l'Etat a cours légal est important mais n'est pas une condition suffisante pour détourner les agents économiques de la dollarisation. Plus que le maintien du cours légal, de l'unité de compte domestique, c'est en réalité la préservation de celle-ci dans les transactions effectuées par l'Etat lui-même, au-delà d'une simple publication des mesures, qui s'avère être le critère déterminant. Car, donnant le ton des agissements des autorités publiques. En acceptant le règlement des impôts, taxes et redevances uniquement dans l'unité de compte qu'il a lui-même défini, l'Etat oblige les agents économiques à se procurer les moyens de paiement adéquats et à recourir à l'unité de compte acceptée par lui-même. A cette stratégie, on peut y ajouter, la création d'un fonds souverain d'intervention pour soutenir la monnaie nationale. Cette dernière stratégie peut contribuer à créer la dynamique positive dans le rétablissement de la confiance en la monnaie nationale par les agents économiques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AGLIETTA M. et ORLEAN A, (2002), *La monnaie entre violence et confiance*, édition Odile Jacob, Paris.
2. AGLIETTA M., (2001), *Macroéconomie financière*, Tome II, La Découverte, Paris, 119 p.
3. AGLIETTA M., (1988), « L'ambivalence de l'argent », *Revue Française d'Economie*, Vol. III, Eté, pp 87-133.
4. ARES M. (2001), « la dollarisation de l'Equateur, un an plus tard » *Groupe de recherche sur l'intégration continentale*, décembre, 18 p.

³⁷ AGLIETTA M. et ORLEAN A., *La monnaie entre violence et confiance*, édition Odile Jacob, Paris, 2002.

³⁸ AGLIETTA M., *Macroéconomie financière*, Tome II, La Découverte, Paris, 2001, p.69.

5. ARES M. (2001), « A quand le règne du dollar ? instabilité politique et intégration monétaire dans les Amériques », in *Etudes internationales*, Vol. 32, n°4, pp 747-772.
6. BANQUE CENTRALE DU CONGO (2013), *Rapport sur la politique monétaire en 2012*, n°005, février, Kinshasa, 77 pages.
7. BANQUE CENTRALE DU CONGO (2013), Bulletin mensuel d'informations statistiques, *Direction de la Recherche et des statistiques*, Kinshasa, avril, 74 p.
8. BANQUE CENTRALE DU CONGO (2014), *Rapport sur la Politique Monétaire au premier semestre 2014*, n° 008, Kinshasa, août.
9. BLANC J., (1998), *Les monnaies parallèles : Approches historiques et théoriques*, Thèse de doctorat (N.R) en Sciences Economiques, sous la direction de Jean-Michel SERVET, Université de Lumière Lyon-2, présentée et soutenue le 9 janvier 1998.
10. BERG A. et BORENSTEIN E. (2000), « Dollarisation intégrale : avantages et inconvénients », in *Dossiers Economiques*, FMI, Washington DC, 23 p.
11. BOURGUINAT H., et Dohni L. (2002), « la dollarisation comme solution en dernier ressort », in *Revue Française d'Economie*, n°1, vol. XVII, pp 57-96.
12. CARSTENS A. (2012), « L'importance de la confiance dans les efforts de stabilisation macroéconomique », in *Revue de la stabilité financière*, n°16, Banque de France, avril, pp 205-211.
13. CARTAS J.-M. (2010), « Recul de la dollarisation en Amérique Latine : les pays d'Amérique latine préfèrent leurs propres monnaies », in *Finances et Développement*, FMI, mars, pp 57-60.
14. COLLIAC S. (2003), « La souveraineté Monétaire contestée de l'Argentine », septembre, miméo, 19 p.
15. DE HERDT T. et MARYSSE S. (2002), « La réinvention du marché par le bas : circuits monétaires et personnes de confiance dans les rues de Kinshasa » in *Manières de vivre : Economie de la débrouille dans les villes du Congo/Zaire*, *Cahiers Africains, CEDAF*, n°49-50, édition l'Harmattan, Paris, pp 171-194.
16. ELOI L. (2012), *Economie de la confiance*, Editions la Découverte, collection Repères, Paris.
17. GOUX J.F et CORDAHI C., (2006), « La transmission internationale des chocs monétaires en économie dollarisée : Cas des Etats-Unis et du Liban », *Université Lumière Lyon 2*, 30 p.
18. HERRERA R. et NAKATANI P. (2003), « La dollarisation Cubaine : Eléments de réflexion pour une dé-dollarisation » *CNRS*, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 12 pages.
19. KABUYA KALALA F. (1987), « La monnaie : une institution sociale à la recherche d'un contenu économique » in *Zaire -Afrique*, n°216, CEPAS, juin-juillet-août, pp 341-346.
20. KABUYA KALALA F. et MATATA PONYO M. (1999), *L'espace monétaire Kasaien : Crise de légitimité et de souveraineté monétaire en période d'hyperinflation au Congo (1995-1997)*, l'Harmattan, cahiers africains, Paris, 149 pages.
21. KABUYA KALALA F. et TSHIUNZA MBIYE O. (2011), « Pouvoir et argent : la crise de la monnaie revisitée en RD Congo » in *Congo-Afrique*, n°460, CEPAS, décembre, pp 727-742.
22. FRAFT E. (2003), « Monetary Policy under dollarization: The Case of Croatia », in *Comparative Economic studies*, n°45, pp. 256-277.

23. LE MAUX L. (2002), « Dollarisation et Euro-isation officielle : Analyse critique et alternative » in *Economies et Sociétés*, Tome XXXIII, n°9-10, septembre-octobre.
24. LENDELE KOLA et KAMANDA KIMONA-M. J. (2005), « Nature et spécificité de la dollarisation de l'économie congolaise (RDC) », in *Monde en développement*, n°130, pp 41-62.
25. MALINGUMU SYOSYO C. (2012), « Insuccès du PEG revisité : de la prudence au relâchement », in *Cahiers Economiques et Sociaux*, Vol XXIX, n°2, IRES-FASEG, Université de Kinshasa, pp 97-133.
26. MALINGUMU SYOSYO C et KONSO MULALI B. (2011), « Vérification de la loi de Gresham dans le contexte de dollarisation de l'économie congolaise », in *Supplément économique au quotidien le Potentiel*, n°5206, Kinshasa, avril.
27. MALINGUMU SYOSYO C. (2011), « Bilan d'une décennie de réforme du système financier congolais », in *Supplément économique au quotidien le Potentiel*, n°5264, Kinshasa, juin.
28. MALINGUMU SYOSYO C. (2010), « Dollarisation de l'économie congolaise : nécessité de revisiter la pratique », in *Supplément économique au quotidien le Potentiel*, n°5044, Kinshasa, octobre.
29. MALINGUMU SYOSYO C. (2009), « la Dollarisation, l'hydre de l'économie congolaise ? », in *Supplément économique au quotidien le Potentiel*, n°4632, Kinshasa, mai.
30. MALINGUMU SYOSYO C. (2009), « Comment sortir de la spirale de la dollarisation de l'économie congolaise ? », in *Supplément économique au quotidien le Potentiel*, n°4720, Kinshasa, septembre.
31. MARIA A. OLIVA (2014), *RDC : Programme d'évaluation du secteur financier*, Département des Marchés Monétaires et de Capitaux, exposé présenté le 22 février 2014 à la Faculté de Sciences Economiques et de gestion de l'Université de Kinshasa par l'équipe du FMI, 16 p.
32. MURRAY J. et POWELL J. (2002), « Le Canada est-il dollarisé ? » in *Revue de la Banque du Canada*, Automne, pp. 3-12
33. NGONGA NZINGA V. et MUSUSA ULIMWENGU J. (1999), « La Persistance de la dollarisation au Congo-Kinshasa : manifestation d'une substitution et/ou d'une complémentarité monétaire ? », in *Working Paper n°15*, Centre d'analyse prospective économique, IRES-Université de Kinshasa, mars, pp 1-22.
34. NGONGA NZINGA V. (2011), « Politique Monétaire et lutte contre la volatilité de l'inflation : Résultats et Perspectives pour l'économie congolaise de 2002 à 2010 », *Conférence organisée le 18 juin 2011 à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*, Université de Kinshasa, 16 p.
35. NKO MABANTULA M.B. (2012), « Vivre au taux du jour à Kinshasa : incorporation d'une culture monétaire en situation de dollarisation de l'économie », in *Cahiers économiques et sociaux, vol XXIX*, n°2, IRES-Université de Kinshasa, pp 49-86.
36. PONSOT J.-F (2005), « Dollarisation et Banque Centrale en Equateur », *Séminaire Institution et Développement*, MATISSE, Paris, 22 avril.
37. PONSOT, J.-F., (2003), « La dollarisation des économies émergentes », *CEMF-LATEC*, Université de Bourgogne.
38. SUZANNE DE BRUNHOFF (2002), « Dollarisation et monnaies régionales : quel rôle monétaire pour le FMI ? », in *Dossier Attac-Québec*, 12.

39. SUMATA C. (2012), « De la dollarisation à la dé-dollarisation : quelques leçons de l'expérience de la RD-Congo », in *Enjeux Africains n°4*, octobre-Novembre, pp 43-45.
40. THERET B. (2003), « La dollarisation : polysémie et enflure d'une notion », in *critique internationale, n°19*, avril, pp 62-83.
41. TSHIUNZA MBIYE, LOLO MASSY et MUSUSA ULIMWENGU (1999), « le Décret-loi 177 relatif au régime des opérations en monnaie nationale et la dé-dollarisation de l'économie », in *Note de Conjoncture, n°31*, février, pp 9-12.